

Prix d'Abonnement :
CANADA -- \$2.00
ETATS-UNIS - \$3.00
Parait le Mardi et le Jeudi

LE BIEN PUBLIC

ADRESSE:
50, RUE BONAVENTURE
Les Trois-Rivières,
P. Q.
Tél. 640 Casier 170

21ème ANNÉE — No 86

LES TROIS-RIVIERES, LE MARDI, 15 AVRIL 1930

DEUX SOUS LE NUMERO

La Shawinigan développe le Rapide Blanc

La Compagnie a soumis des plans au service hydraulique de la province pour approbation. Les travaux commencent dès cet été et se termineront dans une couple d'années. Environ 150,000 chevaux vapeur seront développés.

La Compagnie Shawinigan Water & Power commencera cet été des travaux très considérables au rapide Blanc en haut du St-Maurice. D'ici à deux ans, elle dépensera plusieurs millions de dollars pour développer les ressources hydrauliques qui se trouvent à cet endroit. Le coût total de l'entreprise sera, parait-il de \$12,000,000 à \$15,000,000. La Compagnie développera environ 150,000 chevaux-vapeur. Ce sera l'une des plus puissantes usines hydro-électriques de la province. Les travaux commenceront dans quelques mois et seront poursuivis avec une grande rapidité. La Shawinigan prétend que d'ici à une couple d'années la demande sera assez considérable pour justifier le harnachement des chutes du rapide Blanc. Les chutes se trouvent situées à une quarantaine de milles en haut de la Tuque.

La Compagnie Shawinigan avait obtenu les pouvoirs du rapide Blanc par un bail en date de 1928. Elle s'était engagée à développer ce rapide, moyennant certaines conditions, et elle vient de soumettre ses plans au service hydraulique du ministère des Terres et Forêts pour approbation.

Dès que les plans auront été approuvés, les travaux seront entrepris.

Un nouveau pas de la télévision

Deux reporters se voient dans l'appareil à deux milles de distance. — Expérience très réussie

New-York, 14.—La télévision vient de faire un nouveau pas, et elle est maintenant perfectionnée, à ce point que deux personnes se parlant d'un bout à l'autre du téléphone peuvent se voir.

Une expérience concluante vient d'être faite par deux journalistes de cette ville qui ont pu se parler et se voir à deux milles de distance. L'appareil avait été installé par la American Telegraph, S. Téléphone de New-York.

Les deux reporters entrèrent dans une cabine chacun de leur côté et prirent place en face du mystérieux ikonophone. Une ampoule électrique, couleur orange, éclairait l'appareil. Soudain, la lumière devint bleue, et le premier des reporters qui était installé dans la cabine téléphonique vit l'image de son collègue qui était à deux milles plus loin. La conversation s'engagea alors, et les deux journalistes purent causer tout comme s'ils avaient été assis l'un en face de l'autre dans le même appartement.

La lutte n'est pas finie à Montréal

Montréal, 14.—L'intention de la lutte qui se livre pour le contrôle au conseil municipal a été attisée par le fait qu'à date récente des décomptes officiels ont été présentés en cour supérieure. Un de ces décomptes a déjà eu lieu, bien que le juge qui l'a présidé n'ait pas encore rendu sa décision, cinq autres auront lieu aujourd'hui, et sept autres se tiendront d'ici à la fin de la semaine. Les quartiers affectés sont les suivants: St-Jean-Baptiste, Lafontaine, Crémazie, St-Joseph, Bourget, St-Denis, Préfontaine, Ahumada, Hechelaga, Montcalm, St-Louis, Ste-Marie et St-Paul.

Sur les 13 demandes de décompte officiel, il y en a 9 qui sont faites par des partisans du Maire Houde et 4 par de l'ancien régime.

Le Rév. Père Marchand à l'Univ. d'Ottawa

Il succède au R.P. U. Robert, dont le terme d'office expire et qui devient supérieur du nouveau Scolasticat de Richelieu, P.Q.—Le R.P. Marchand ancien élève de l'Université.

Le R.P. Gilles Marchand, O.M.I. a été nommé recteur de l'Université d'Ottawa. Cette nomination a été annoncée officiellement hier soir, à 5 heures par le R.P. P. Bourassa, O.M.I., provincial.

Il succède au R.P. Uldéric Robert, O.M.I., dont le terme d'office vient d'expirer et qui devient supérieur du nouveau scolasticat de Richelieu et modérateur des Frères convers de sa Congrégation.

Le nouveau recteur n'est pas un inconnu dans la Capitale puisqu'il a été tour à tour directeur du Grand Séminaire d'Ottawa et du Juniorat du Sacré-Cœur, économe au Scolasticat St-Joseph d'Ottawa-Est, et directeur de l'Ecole supérieure de théologie de l'Université d'Ottawa.

Le R. P. Gilles Marchand, O.M.I., est né à Champlain, Comté de Champlain, dans le diocèse des Trois-Rivières, le 11 mai 1886, de Adolphe Marchand, capitaine de vaisseau sur le St-Laurent, et de Marie-Louise Laganière.

Il fit ses études primaires à l'école modèle de son village natal, tenue par le professeur Camille Dostaler, qui y a enseigné pendant 35 ans; ses études secondaires au Juniorat du Sacré-Cœur et à l'Université d'Ottawa, de 1901 à 1906. Le 9 juillet 1906, le R. F. Marchand, entra au Noviciat des Oblats, et le 1er août 1907, il prononça ses premiers vœux, et ses vœux perpétuels le 15 août de l'année suivante à Roviano, Italie.

En 1907, le Frère Marchand fut envoyé à Rome pour y faire ses études philosophiques et théologiques. Il fréquenta l'Université grégorienne où il obtint ses doctorats en philosophie et théologie et le titre de bachelier en droit canonique.

Il fut ordonné prêtre, le 6 avril 1912, par Son Eminence le Cardinal Respighi, vicaire de Sa Sainteté Pie X, dans la Basilique St-Jean-de-Latran. Revenu au Canada en septembre 1914, le jeune prêtre enseigna trois ans la philosophie au Scolasticat St-Joseph, puis le dogme pendant six autres années, dans la même maison. Il a aussi été économe à deux reprises pour cette Institution.

En 1923, il succéda à Sa Grandeur Mgr Ridaume, O.M.I., comme directeur du Grand Séminaire d'Ottawa, charge qu'il occupa jusqu'en juin 1928, professant la théologie morale.

Au mois de novembre 1928, le R. P. Marchand était nommé supérieur du Juniorat du Sacré-Cœur.

Entretiens, il avait été nommé directeur de l'Ecole Supérieure de théologie de l'Université d'Ottawa, où il occupait la chaire de dogme.

Depuis quelques années, le Rév. Père a été appelé à faire partie de la curie diocésaine en qualité de juge pro-synodal.

L'Ontario et ses émigrés

Le ministre de l'Agriculture ne placera plus de jeunes gens sur les fermes

Toronto, 9.—Le ministre de l'Agriculture de l'Ontario, l'honorable John S. Martin a déclaré aujourd'hui que le gouvernement provincial de l'Ontario ne placera plus de jeunes immigrants sur les fermes ontariennes à cause de l'insuccès que a couronné cette tentative. Ces jeunes gens venaient d'Angleterre et avaient suivi des cours abrégés d'agriculture avant de s'embarquer pour le Canada.

L'honorable Martin a dit que si quelques-uns de ces jeunes gens émigrent au Canada, ils le feront d'après le plan de colonisation de l'Eglise unie ou bien, ils viendront sous les auspices du gouvernement fédéral ou des compagnies de chemin de fer, qui devront se charger de placer ces jeunes gens sur des fermes à leur arrivée au Canada.

Le Pape parlerait au monde par radio

Cité Vaticane, 12.—On disait hier que le poste de radio que le sénateur Marconi est à construire pour le Saint-Père sera prêt pour le 29 juin, fête de St. Pierre et Paul et que Sa Sainteté enverra ce jour-là un message au monde. Lorsque le Souverain Pontife aura fini de parler, des messages seront irradiés aux souverains et chefs d'Etats qui ont des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, après quoi d'autres messages seront échangés par les postes de radio dirigés par les missionnaires en divers endroits du monde. On croit que le Pape terminera l'année du jubilé à laquelle il a accordé une extension de six mois.

L'appareil de radio est contenu dans un édifice à un étage de la Cité Vaticane. Il aura des antennes de 180 pieds de hauteur et enverra des messages à ondes raccourcies. Le sénateur Marconi surveille personnellement la construction.

Construction de l'Orphelinat St-Dominique

Commence aujourd'hui. — Travail qui durera un an. — La main d'œuvre fournie par les Syndicats catholiques

Aujourd'hui même commencent les travaux de la construction du nouvel orphelinat Saint-Dominique.

Cet avant midi on fait l'engagement des ouvriers et à une heure cet après-midi les constructeurs seront à l'œuvre.

Cet important chantier fournira du travail à un bon nombre de nos ouvriers et c'est une aubaine qui fera plaisir à bien des gens.

Par entente spéciale avec la compagnie de construction, toute la main d'œuvre sera fournie par les Syndicats catholiques locaux et selon une échelle de salaires fixée par les ouvriers eux-mêmes. C'est dire que nos Syndicats catholiques sont bien vus et qu'ils méritent la confiance que l'on met en eux.

Nos ouvriers trifluviens en seront pas sans voir, dans cette préférence qu'on vient d'obtenir pour eux, l'utilité de se grouper en associations et la nécessité pour eux aussi de faire partie de notre belle et grande association ouvrière, les Syndicats ouvriers nationaux catholiques. Les quelques piastres versées chaque année en contribution sont un placement sûr et une garantie sur vie pour les Syndicats qui s'occupent des ouvriers. Ces argent ne fournissent de rentes à personne mais servent uniquement à défrayer les dépenses d'organisation. C'est pourquoi nos ouvriers devraient se faire un devoir d'appartenir aux Syndicats catholiques. Plus nombreux ils seront, plus forte sera leur union et plus forts ils seront pour faire reconnaître leurs droits.

L'union fait la force, dit-on avec raison, et c'est ce que trouvaient actuellement les ouvriers de Grand-Mère qui travaillent à la construction du bureau de poste, s'ils étaient unis.

La dernière "Gazette du Travail" numéro de mars donne les échelles de salaires convenus entre le gouvernement fédéral et les contracteurs qui exécutent présentement les travaux du gouvernement fédéral.

Les ouvriers de Grand-Mère liront sans doute avec plaisir les pages 331-332-333-334-335.

En tout cela, il ne s'agit de tort à personne, mais seulement la reconnaissance des droits d'un chacun.

Les ouvriers des Syndicats Catholiques ont de belles perspectives pour cette saison, à l'Orphelinat Saint-Dominique, au Séminaire Saint-Joseph où l'on commence une aile nouvelle, au Monastère des Filles de Jésus que l'ontérmine cet été, et, non pas la moindre entreprise, la construction des nouveaux quais, un contrat de trois millions près.

Winnipeg, 14.—Les averse d'avril que les fermiers de l'Ouest désirent ne sont pas encore arrivées. Le sous-sol est passablement sec et tous les agriculteurs désirent de la pluie. Cependant la température se maintient belle dans tout l'Ouest et le soleil réchauffe bien la terre. Dans toutes les provinces de travail de la terre est assez avancé et en plusieurs endroits on a commencé à semer. Mais l'ensemencement n'est pas encore général dans les trois provinces des prairies. Si la température se maintient belle, on pense que tous les agriculteurs commenceront vers la fin de la semaine.

Lettre de Carcassonne

(Par Mlle Lucile Godin)

Cité de Carcassonne, le 28 mars 1930

Bien cher oncle,

Comme vous aviez raison de nous vanter Carcassonne et de nous conseiller si fortement d'y venir! Nous avons passé là une des plus intéressantes journées de notre voyage. Il fait bon de communier avec l'âme de l'antique Gaule; de prendre contact, si je puis m'exprimer ainsi, avec le génie de ceux qui par leurs vertus morales autant que par la force des armes, jetèrent les bases du futur royaume de France. "Je ne sache pas, dit Viollet le Duc, qu'il existe nulle part en Europe, un ensemble aussi complet et aussi formidable de défenses des Ve, XIe et XIIIe siècles, un sujet d'études aussi intéressantes et une situation plus pittoresque qu'à Carcassonne."

Mais il faudrait être archéologue, historien, critique militaire, écrivain paysagiste doublé d'un poète pour parler perlennement de la patrie de Fabre d'Eglantine! C'est au-dessus de mes ambitions. Au reste, ma sœur Eustelle, bachelière de demain, ne m'en voudrait-elle pas, un peu de paraître lui en remontrant? Et mon frère Jules, austère philosophe, ne serait-il pas tenté de dire: la petite hirondelette trifluviennne s'imaginerait-elle vraiment avoir découvert Carcassonne? Nous étions familiers avec ces choses des nos éléments latins, en traduisant l'Épétoque!

Pour oublier l'éclosion possible de ces querelles intestines, je me contentai de noter mes impressions du 28 mars. Entrer dans une cité en passant sur un vrai pont-levis, sans toutefois se faire assommer par les machicolais; loger dans un hôtel qui fut un ancien château, restauré, mais conservé dans toute la pureté de son style; se promener sur d'antiques remparts à créneaux; pénétrer dans de sombres tours, éclairées seulement par d'étroits meurtrières; se trouver tout à coup face à face avec des gargouilles qui ont l'air de dire: "N'avez-vous pas peur?" (horrible vis! s'écieraient nos amis latins); porter nos pas, enfin dans les endroits qui témoignent encore du passage dévastateur des Visigoths, mais remis en un ordre relatif par Pâpin le Bref, probablement par Charlemagne; puis, sanctifiés par saint Louis! voilà qui constitue, on l'avouera, une promenade peu banale et fort impressionnante.

Que les impassibles philosophes portent le jugement qu'ils voudront — Ces raisons sont trop vertes, etc., etc.; pour moi, je considère qu'ils valent la peine d'être cueillis et... emportés!

Depuis Venise, d'où je vous adressai un mot, nous avons visité Milan, Gènes, puis la Côte d'Azur. Au cours de la semaine passée à Nice, nous avons fait de superbes excursions au cœur même de la chère vieille Provence de Mistral. J'y ai entendu parler le patois. C'est amusant. Jeu de l'association des idées: je ne puis m'empêcher de dire: que ces gens seraient heureux s'ils parlaient seulement le français du paysan québécois!

Hier, c'était Marseille et Notre-Dame de la Garde. — J'y ai prié Marie d'étendre, du haut de ce promontoire, son regard de bienveillance sur la terre canadienne; d'assurer paix et bonheur à ceux dont les panoramas d'Europe ne sauraient oblitérer le souvenir en nos cœurs, et dont, au retour, nous apprécierions d'autant mieux les qualités de sens pratique qu'à ce point de vue, les peuples du nouveau-Monde pourraient peut-être en remontrer aux civilisations vieilles.

Le service postal aérien sera repris cet été presque sur les mêmes bases que le service de l'an dernier. Nous en avons la nouvelle dans une circulaire de M. J. Taylor, administrateur du district, qui se lit comme suit:

Le service aérien entre Ottawa, Montréal, Rimouski, pour le transport des courriers étrangers sera de nouveau mis en vigueur cet été. Le service aérien d'été entre Rimouski et Montréal pour le transport des correspondances provenant des Provinces Maritimes sera annulé cette année vu qu'il y a un service régulier entre Montréal et Moncton.

Comme par les années passées, l'avion venant de Rimouski fera rattachement à St-Hubert autant que possible avec l'avion partant pour Toronto et vice versa.

Les correspondances allant à ou venant des pays étrangers porteront l'affranchissement ordinaire seulement et il ne sera pas nécessaire de les affranchir au tarif aérien.

Toutefois, les personnes qui voudront profiter de ce service aérien pour expédier des correspondances aux passagers à bord des paquebots après leur départ de Montréal pourront le faire en ajoutant un timbre de livraison spéciale de 20 centins au tarif des lettres ordinaires; par exemple, si l'un des navires mentionnés dans la liste ci-jointe part de Montréal à 6.00 ou à 10.00 A.M. une malle aérienne sera envoyée dans l'après-midi vers

S. G. Mgr F.-X. Cloutier s'embarque le 23

Retour par la route du St-Laurent à bord de l'Empress of Scotland

Arrivée à Québec le 29 et aux Trois-Rivières, dans l'après-midi

Une lettre de S.G. Mgr Cloutier qui termine actuellement son voyage ad limina, en compagnie de Mgr J.-E. Paquin, annonce que les distingués voyageurs s'embarqueront le 23 avril à bord de l'Empress of Scotland, en route pour Québec où ils espèrent arriver le 29, dans l'après-midi.

A moins de retards imprévus l'arrivée aux Trois-Rivières devrait se faire assez à bonne heure.

Sa Grandeur se dit enchantée de son voyage, surtout de la magnifique réception que lui a faite le Saint-Père le Pape Pie XI.

Il n'y aura pas d'élections le 16 mai prochain

On nie officiellement la nouvelle qui annonçait des élections à cette date.

Québec, 14.—La rumeur qui voulait que des élections provinciales soient tenues dans la Province, le 16 mai, a été démentie aujourd'hui aux bureaux du premier ministre, l'honorable L.-A. Taschereau. Un membre influent du parti libéral, qui est en relations intimes avec le gouvernement a aussi nié cette rumeur. Aux bureaux du premier ministre Taschereau, on a fait remarquer que, vu l'absence de M. Taschereau depuis jeudi, on ne peut croire qu'une décision de ce genre ait pu être prise, sans une réunion de tous les membres du cabinet. L'honorable Taschereau est actuellement en repos au Camp Winchester, dans les Laurentides. Le premier ministre s'y repose des fatigues que lui ont occasionnées les travaux de la dernière session de la législature provinciale. Cette session vient à peine de se terminer et le premier ministre pense à prendre pour quelque temps un repos bien mérité. A tout événement, la nouvelle qu'il y aura des élections le 16 mai prochain, est complètement fautive.

Le service postal aérien durant l'été

Le service postal aérien sera repris cet été presque sur les mêmes bases que le service de l'an dernier. Nous en avons la nouvelle dans une circulaire de M. J. Taylor, administrateur du district, qui se lit comme suit:

Le service aérien entre Ottawa, Montréal, Rimouski, pour le transport des courriers étrangers sera de nouveau mis en vigueur cet été. Le service aérien d'été entre Rimouski et Montréal pour le transport des correspondances provenant des Provinces Maritimes sera annulé cette année vu qu'il y a un service régulier entre Montréal et Moncton.

Comme par les années passées, l'avion venant de Rimouski fera rattachement à St-Hubert autant que possible avec l'avion partant pour Toronto et vice versa.

Les correspondances allant à ou venant des pays étrangers porteront l'affranchissement ordinaire seulement et il ne sera pas nécessaire de les affranchir au tarif aérien.

Toutefois, les personnes qui voudront profiter de ce service aérien pour expédier des correspondances aux passagers à bord des paquebots après leur départ de Montréal pourront le faire en ajoutant un timbre de livraison spéciale de 20 centins au tarif des lettres ordinaires; par exemple, si l'un des navires mentionnés dans la liste ci-jointe part de Montréal à 6.00 ou à 10.00 A.M. une malle aérienne sera envoyée dans l'après-midi vers

La Semaine Sainte dans nos églises

S'est ouverte dimanche par la cérémonie de la bénédiction des rameaux.

Offices de grande solennité qui se préparent pour jeudi, vendredi et samedi.

Le Carême touche à sa fin; c'est la dernière semaine qui s'est commencée dimanche dernier avec la cérémonie si imposante de la bénédiction des rameaux.

Dans toutes les églises l'hosanna au fils de David s'est fait entendre, et le peuple, s'il n'a pas étendu ses vêtements sur le passage de la procession rappelant l'entrée triomphale du Christ à Jérusalem, n'en a pas moins ressenti la joie du Sauveur.

A la cathédrale S.G. Mgr Comtois officia pontificalement à la grande messe paroissiale.

Cette semaine, jeudi, vendredi, Sa Grandeur présidera aux offices liturgiques de la Semaine Sainte et dimanche, à la grande fête de Pâques.

Ces offices auront lieu à 8 heures, excepté pour la messe de Pâques, à 10 heures.

Jeudi soir, à la Cathédrale, à 7.15 hres, heure d'adoration.

Vendredi, à 3 heures, exercices du Chemin de la Croix.

A St-Philippe, les offices du matin, durant la Semaine-Sainte auront lieu jeudi et vendredi, à 8 h. 30 et samedi à 8 heures. L'Heure-Sainte, jeudi, aura lieu à 7.00 et le Chemin de la Croix, à 3 heures vendredi p.m.

A Notre-Dame, les offices du matin, jeudi et vendredi auront lieu à 8 heures, et celui du samedi, à 7 heures. L'Heure-Sainte, jeudi, aura lieu à 7 h. 30. A 11 heures p.m., il y aura l'Adoration Nocturne pour les Scouts catholiques, de minuit à 1 heure, pour la garde Notre-Dame; de 1 heure à 2 heures, pour les hommes; de 2 heures à 5 heures, pour les membres de la Ligue du Sacré-Cœur, et les hommes et jeunes gens de la paroisse.

On nous prie de noter que mardi, il y aura un exercice à 7 h. 30 p.m., en l'honneur de saint Antoine et mercredi à 7 h. 30 p.m., un Chemin de la Croix. Vendredi après-midi, il y aura également un Chemin de la Croix à 3 heures p.m.

A Ste-Cécile, les offices du matin, jeudi, vendredi et samedi, auront lieu dans cette paroisse, à 6 h. 30, l'Heure-Sainte, jeudi, sera à 7 h. 15 et le chemin de la Croix, vendredi à 3 heures et à 7 h. 15.

A St-Sacrement, les offices du matin, jeudi et vendredi, auront lieu à 7 h. 15, jeudi, et le Chemin de la Croix, à 3 heures, vendredi après-midi.

A St-François d'Assise, les offices de jeudi et vendredi matin, auront lieu à 8 heures et celui de samedi, à 6 h. 30. L'Heure-Sainte, sera à 7 h. 30, jeudi et le Chemin de la Croix sera à 3 heures vendredi p.m.

A Ste-Marguerite, les offices du jeudi, vendredi et samedi auront lieu à 6 h. 30 a.m. L'Heure-Sainte aura lieu jeudi, à 7 h. 15 et le Chemin de la Croix, vendredi, sera à 3 heures p.m.

4.00 P.M., pour rattachement avec le même navire à Rimouski. Les passagers à bord des paquebots venant d'outremer pourront bénéficier des mêmes avantages et expédier des correspondances en arrivant à Rimouski.

Plus les jours se passent, plus il devient évident que la conférence navale du désarmement ne désarmera aucune puissance, mais aura servi à fortifier certaines alliances cachées.

Les Hindous font une grosse démonstration

A Bombay en violation de la loi du sel, espérant que le gouvernement anglais sévira. — Boycottage des produits anglais. — Grandhi semble toujours populaire.

Une foule d'au moins 500,000 Hindous a jeté une effigie de la loi du sel dans la mer à Bombay, avant-hier, et du lever du soleil jusqu'à son coucher, des milliers d'habitants de cette ville de la côte ont envahi les grèves pour aller puiser de l'eau et la transporter dans leurs foyers, pour enfreindre du sel et violer ainsi les lois du gouvernement sur le monopole du sel.

La démonstration de Bombay fut la plus impressionnante de toutes celles de la "semaine de l'indépendance nationale" décrétée par le chef nationaliste Mahatma Gandhi. Une foule innombrable assista à la scène de l'effigie avec de violentes manifestations de joie. Cette effigie représentait un monstre couleur de sang en train d'étrangler deux pauvres êtres humains représentant des Hindous, tout en foulant d'autres sous ses pieds.

Les importateurs indiens à la suite d'une conférence avec Pandit Malaviya ont adopté une résolution les engageant à ne pas acheter d'articles importés, spécialement des marchandises britanniques. Cette résolution engage les marchands pour une période d'un an, commençant le 11 avril. Les marchands se sont aussi engagés à ne pas acheter de marchandises étrangères à Karachi, Delhi, Bombay et Calcutta.

La conférence navale est dans l'impasse

Les délégués italiens tiennent à leurs vœux. Menace de fiasco sans pareil.

La rumeur circule ici qu'il est survenu une difficulté dans la préparation du texte du traité naval de Londres, et que ce dernier pourrait bien ne pas être signé jeudi; ainsi qu'on l'espérait.

Le comité de rédaction, avec l'ambassadeur Morrow à la tête des membres américains, a travaillé de 10.00 a.m. à 8.00 p.m. hier. En revenant à ses quartiers, M. Morrow a déclaré que de grands progrès avaient été accomplis, mais cette déclaration n'empêcha pas le bruit que la délégation italienne avait bloqué le progrès.

Signor Rosso, représentant signor Grandi, ministre des Affaires Étrangères d'Italie, a dit qu'il ne pouvait pas admettre l'insertion dans le traité d'une clause se rapportant aux méthodes de limitation. D'après lui, cette question devrait être référée à l'étude de la Ligue des Nations à une autre conférence, et ne pas être incluse dans le pacte de Londres.

Plus les jours se passent, plus il devient évident que la conférence navale du désarmement ne désarmera aucune puissance, mais aura servi à fortifier certaines alliances cachées.

A NOS ABONNÉS

Si vous devez changer de domicile au premier mai, veuillez en aviser immédiatement l'Administration afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans le service de notre journal.

Nom
Adresse actuelle
Nouvelle adresse au premier mai:

S.V.P. — Retourner ce coupon immédiatement.

COURRIERS DE NOS CORRESPONDANTS DE LA REGION

YAMACHICHE

Funérailles

Ces jours derniers ont eu lieu en notre église paroissiale revêtue pour la circonstance, de ses somptueuses décorations de deuil, au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis, les imposantes funérailles de Mlle Yvonne Chéné, fille de Hector Chéné, décédée à l'âge de 26 ans et 10 mois, après quelques jours de maladie souffrante avec la plus parfaite résignation à la sainte Volonté de Dieu. Jusqu'à la dernière minute, Mlle Yvonne Chéné eut sa pleine connaissance.

La défunte laisse pour pleurer sa perte son père Hector Chéné, ses quatre sœurs Juliette, Marguerite, Yvette et Eliane, et deux frères Léo et Aldéric.

La levée du corps fut faite par Mgr Nap. Caron. Le service fut chanté par M. l'abbé Elz. S. de Carufel, curé, accompagné, comme diacre et sous-diacre par M. l'abbé Ern. Jacob, vicaire, et M. l'abbé Désilets, curé de St-Thomas de Caxton. Le cortège funéraire se composait d'une quarantaine de voitures. Les porteurs étaient MM. Lionel Lapointe, Alphonse Boucher, Thomas Bourassa, Georges Lemire, Philippe Gauthier et Armand Trahan. Les porteurs de rubans qui les accompagnaient sont les suivantes: Simonne Milot, Marguerite Lapointe, Geneviève Bourassa, Hélène et Albina Gauthier. La quête fut faite par Mlle Marie-Claire Lapointe et Cécile Bellemare, accompagnées de MM. Camille Desaulniers et Eugène Milot.

La chorale des hommes rendit la messe des morts sous la direction de M. Napoléon Bellemare, maître chanteur.

En tête du cortège, on remarquait la bannière du Tiers-Ordre, portée par Mlle Lydia Côté, Germaine Grimard, Donia Milot, Léa Carbonneau. Suivaient la dépouille mortelle, son père Hector Chéné, ses frères Aldéric, et Léo, ses sœurs Juliette, Marguerite, Yvette, Eliane Chéné, ses tantes, religieuses, Sr Marie-Zéphirine, des Soeurs de la Providence, de St-Tite; Sr Joseph-Philippe, Soeur de la Providence; de l'Assomption; ses oncles et tantes M. et Mme Lucien Milot, MM. Omer-E. Milot, Arthur Desaulniers, Gustave Milot, MM. et Mmes Philippe Chéné, Alide Chéné, St-Sévère; M. Joseph Ricard, Trois-Rivières; M. Paul Chéné, Trois-Rivières; sa grand-mère Mme Hercule Milot, ses cousins et cousines M. Irène Chéné, Mme Paul-Emile Chéné, Trois-Rivières; Marie-Thérèse et Cécile Trahan, Lucien Bernard, Hector Trahan, Mlle Carmélia Milot, de Montréal; Joseph-Auguste Ricard, Trois-Rivières; Jeannette et Emélie Milot, Berthe et Armand Desaulniers; M. et Mme Georges Trahan, M. Eugène Trahan, MM. et Mmes Fernand Paquin, Gérard Panetton, Louis-Georges Chéné, Mme Ovide Héroux.

Nous avons aussi remarqué les Révdes Soeurs de la Congrégation, et leurs élèves, les RR. Frères de l'Académie Ste Anne, de Yamachiche; Mlle Anna S. de Carufel, M. Albéric Gauthier, MM. Antonin Pratte, Gilbert Boucher, Albert Bourassa, Philippe et Léopold Lapointe, Adolphe et Georges Gauthier, MM. Donat Giroux, Roméo et Antoni Gauthier, Eugène Lemire, Napoléon Lapointe, Georges Gagnon, Mauras Desaulniers, Gaston Houle, Mlle Gilberte et Anna Gauthier, Anita Lapointe, Jeanne Milot, Cécile Gauthier, Bernadette Ricard, Laurette Gauthier, Blanche Desaulniers, Laurette Ricard, Gabrielle Houle, Cérina Isabelle, Gracia Milot, Alphonse et Lucien Heatcoat, MM. Camille Milot, Roméo Isabelle, Gérard et Henri Vaillancourt, Paul Gauthier, Omer et Lucien Lapointe, Hercule Ricard, Gédéon Milot, Arthur Ferron, Joseph et Georges Samson, Hervé Garceau, Edmond Lord, Joseph Rivard, Adjutor Boucher, Joseph A. Loranger, Arthur Maillette, Edmond Fréchette, Thomas Grenier, Henri Milot, Eugène Isabelle, Armand Bourassa, M. et Mme Henri Maillette, Napoléon Lesieur, Sr Marie-Christine, de la Providence, St-Tite; MM. Arthur Gauthier, Théodore Bourassa, Auguste Lacerte, Armand Lamy, Mme Maxime Milot, Mlle Thérèse Ferron, Annette Daveluy, Mme Antonio Isabelle, Nérée Lacerte, Cyprien Desaulniers, Aimé Héroux, Armand Lafontaine, Irénée Pellerin, Alide et Jos.-L. Desaulniers, Lucien Lamy, Evariste Lamy, Dionis Villeneuve, Clovis Héroux, Antonio Milot, Mmes Arthur Milot Irénée Lédoux, M. Cléophas Martel, Mlle Emma Kempt, Jeanne Beauchemin, Thérèse et Marguerite Milot, Gabrielle Gendron, Marie-Alide Bellemare, Joséphine Lacerte, Florence Lamy, Agnès Grenier, MM. Esdras Lamy, Chs. Gélinas, Mmes Chs et Dionis Girardin, MM. Odilon Bellemare,

Philippe Gélinas, Majorique Boisclair, Adm Lampron, Thomas et Ernest Lacerte, Adm Lamy, Arsène Lamy, tous de St-Sévère; Mme Israël Diamond de Charette.

Bouquets spirituels de Terre-Sainte:—Les familles Hector Chéné et Arthur Lapointe.

Offrandes de messes:—M. et Mmes Paul Emile Chéné, Mlle Lucinda Chéné, M. et Mme Gustave Milot, Omer-E. Milot.

Bouquets spirituels:—Révdes Soeurs de la Providence, St-Tite; Mme Hercule Milot, M. et Mme Philippe Chéné, Alide Chéné, Lucien Milot, la famille P. Paquin, Chs-H. Milot, Mlle Cécile Bellemare, Mlle Vve Joseph Boucher.

Sympathies:—M. et Mme Arthur Desaulniers, Oly. Gauthier, Gérard Panetton, Sylvio Villeneuve, Evariste Lamy, Mme Jos. Lamy et famille, Mlle Flore Lapointe, Shawinigan; Mlle Eva Lemire, M. et Mme Honorat Lamy, J. E. Meunier, Joseph Gendron, Eugène Lemire, Dionis Villeneuve, Dr N. Beauchemin, Adrien Villeneuve, Arthur F. Milot, Mlle Blanche Guillemette, Anna S. de Carufel, M. Ph. Boucher, MM. Albert Bourassa, Edmond Girard, Eugène Maillette, Adolphe Gauthier, Omer Ferron, Arthur Gauthier, Gustave Bellemare, Mme Donat Melançon, M. et Mme Jean Ouellette, et Maurice Rompré, Trois-Rivières; Alexandre Gignac.

Télégrammes:—M. Robert O. Milot, Montréal.

Avis aux anciennes élèves du Couvent de Ste-Anne d'Yamachiche

Les anciennes élèves de la Congrégation de Notre-Dame de Ste-Anne d'Yamachiche ont formé une "Amicale". Comme il leur est impossible de retracer toutes les dames et demoiselles qui sont passées par ce couvent, elles demandent à toutes les anciennes qui n'ont pas encore reçu de lettre d'invitation, de bien vouloir communiquer leurs noms et adresses, à la Révérende Mère Supérieure du couvent, ou à la secrétaire du comité, Madame J.-P. Grimaud, de Ste-Anne d'Yamachiche.

Prochaine soirée

"Grand Whist-Concert" à Yamachiche, lundi, le 21 avril prochain, au profit de l'Amicale "Notre-Dame de l'Étoile", sous le haut patronage de M. l'abbé Elz. S. de Carufel.

Admission 35 sous vestiaire compris.

Ste-Geneviève

Fête au sucre

Dernièrement, se réunissaient chez M. Prime St-Arnaud, pour une belle partie de sucre: M. et Mme Jules Massicotte, des Trois-Rivières; Mlle Cécile Gervais, M. Paul Rivard, Marguerite Gervais, Paul-Henri Matle, Rita St-Arnaud, Daniel Gervais, Juliette Gervais, Louis Brousseau, Geneviève Gervais, Adélaïde Quessy, Hélène Langlois, Paul St-Arnaud, Thérèse Langelais, Emilien St-Arnaud, Juliette Massicotte, Gérard St-Arnaud, Jeanne St-Arnaud, Laurentien et Jean-Marie Gervais, Fernande St-Arnaud.

Va et vient

Mlle Eliane St-Arnaud, de passage aux Trois-Rivières.

Mlle Lucile Massicotte, des Trois-Rivières, ici dimanche.

M. et Mme Jules Massicotte, des Trois-Rivières, chez Mme Aldem Gervais, dernièrement.

M. Antoine Lafontaine, de St-Stanislas, chez M. J.-A. l'Heureux.

ST-GERARD-DES LAURENTIDES

Funérailles de M. Joseph Boucher

Jeudi, le 27 mars, eurent lieu les imposantes funérailles de M. Joseph Boucher, décédé à l'âge de 68 ans, après une courte maladie, souffrante avec résignation. Il laisse pour le pleurer trois filles: Antoinette, Marie-Anne et Blanche; quatre fils, Alfred, Albert, Roméo et Camille; deux frères MM. Dangeville et Philippe Boucher.

Le service fut chanté par M. l'abbé Lacerte, curé de la paroisse, assisté, comme diacre et sous-diacre de MM. les abbés Désilets et Désilets, de Shawinigan.

Portaient la dépouille mortelle: ses frères MM. Dangeville et Philippe Boucher, ses beaux-frères, MM. Nap. Vincent et Georges Lafrenière et Joseph Vincent.

Outre les personnes déjà nommées, on remarquait dans l'assistance Mmes D. et P. Boucher, M. Thémère Grenier, Mmes Roméo Daveluy, Léopold Trudel, Donias

Vincent, de Shawinigan; M. Elzéar Lacerte, de St-Sévère; M. et Mme Ovide Boucher, Mlle Enlido, Virginie, Annette et Bernadette Boucher, Marguerite et Lucien Daveluy, MM. Tréfilé Grenier et Jos. St-Onge, de Shawinigan; M. et Mme Jos. Vincent et leur fils Albert; M. François Mondor, de Ste-Flore. On remarquait aussi, la plupart des paroissiens de St-Gérard qui tous ont voulu rendre un dernier hommage à M. Boucher.

Divers

M. et Mme Omer Auger, de Shawinigan, ainsi que Mériola et Marcel Auger, chez M. Maxime Lemay, dimanche.

M. et Mme Alide Lacerte et leurs enfants Lucile et Olier chez M. Joseph Pothier.

Mlle Marguerite Gélinas a passé quelques semaines à Shawinigan, chez sa sœur Mme Ephrem Poudrier.

M. et Mme Albert Bourassa, de St-Barnabé, chez M. Philippe Gélinas.

M. Elzéar Lacerte, de St-Sévère, de passage ici, dernièrement pour assister au service de M. Joseph Boucher.

M. et Mme Donat Juneau, ainsi que M. et Mme Ferdinand Berthiaume, à St-Boniface, chez M. Forget.

M. et Mme Louis Poudrier, à Shawinigan, la semaine dernière.

Mlle Marie-Ange Duchesne, de Montréal, passe quelques semaines chez son père, M. Urbain Duchesne.

ST-JUSTIN

Mlle Aline Lefebvre, est de retour d'un agréable séjour d'un mois aux Trois-Rivières, Montréal et à Verchères.

Le temps des sucres est arrivé pour tout de bon cette fois, et un grand nombre déjà ont fait des parties de sucre et n'ont pas manqué de se récréer en dégustant la bonne tire.

Sépultures

12 mars, eurent lieu les funérailles de Mlle Lucienne Savoie, fille de M. et Mme Alphonse Savoie, décédée à l'âge de 12 ans.

M. l'abbé Emile Cloutier, curé de la paroisse fit la levée du corps et chanta le service.

A la famille éprouvée nos sincères sympathies.

Baptêmes

25 mars: Joseph-Charles-Jean-Paul, fils de M. et Mme Antoni Bellemare, née Alaine Dery.

Parrain et marraine: M. et Mme Charles Dery, de Maskinongé.

27 mars: Joseph-Jean-Marie, fils de M. et Mme Denis Dauphinais, née Dorilla Lessard. Parrain, Roland Dauphinais; marraine, Lucille Dauphinais, sœur du parrain.

30 mars: M. et Mme Omer Lajoie, née Marie-Ange Brunelle, sont les heureux parents de deux filles jumelles baptisées sous les noms de Marie-Rose-Aimée et de Marie-Claudia-Rita. Parrains et marraines: MM. et Mmes Prime Lajoie, Adélaïde Brunelle, de Maskinongé.

ST-NARCISSE

Mme Alfred Doyon, de St-Maurice, et M. Jean-Louis Doyon, des Trois-Rivières, étaient de passage chez Mme Arthur Doyon, la semaine dernière.

M. Lionel Gélinas, des Trois-Rivières, de passage ces jours derniers.

M. J. Bourassa, du Cap-de-la-Madeleine, de passage la semaine dernière.

Mlle Alma Jacob, de passage aux Trois-Rivières, ces jours derniers.

M. Charles Clermont, de passage aux Trois-Rivières, la semaine dernière.

M. Pierre Cyr, de retour dans sa famille, après avoir passé quelques temps dans les chantiers.

M. Ephrem Grand maison, de passage aux Trois-Rivières, ces jours derniers.

M. J. Pintal, de Champlain, de passage, la semaine dernière.

Mlle Geneva Cossette est de retour de Montréal, où elle était en promenade depuis quelques mois, chez son frère, M. Eddie Cossette.

Mme Armand Gervais, de La Tuque, en promenade chez M. et Mme Jos.-M. Massicotte.

Mlle Rachel Garceau, organisatrice de St-Pierre de Shawinigan, de passage chez ses parents, M. et Mme Willie Garceau.

M. Robert Trépanier, de passage à Québec, ces jours derniers.

M. Majorie Trépanier, de passage aux Trois-Rivières, la semaine dernière.

Mlle Juliette Adam est allée passer quelque temps à Amos, en visite chez des parents.

M. et Mme Johnny Guilbert, de St-Maurice, de passage chez Mme Arthur Doyon, ces jours derniers.

M. et Mme Auguste Nobert, de Manseau, ainsi que Mlle Blanche Dubois, de Montréal, étaient de passage chez M. et Mme Lucien-A. Brouillette.

M. Prosper Jacob, de St-Sévère, de passage chez ses parents, M. et Mme Joseph Jacob.

Baptême

M. et Mme Jean-Baptiste Tessier ont l'honneur de faire part de la naissance d'un fils baptisé sous les noms de Joseph-Jean-Noël Florent. Parrain et marraine: M. et Mme Eddie Pronovost. Porteuse, Mme Veuve Auguste Tessier.

SAINT-LEON

Fête au sucre

Ces jours derniers se réunissaient chez M. et Mme Edouard S. Carufel un groupe d'amis. Étaient présents: M. et Mme Edouard S. Carufel, Mlle Yvonne S. Carufel, Jeanne d'Arc Lemire, Rachelle Julien, Annette Paillé, Marie Marthe Martel, Flore et Monique Lafleur, Laura Plante, Gertrude Baribeau, et Yvette Paillé. MM. Hervé Lafleur, Edouard Chevalier, Robert et Bruno Lessard, Georges-E. Julien, Paul Lemire, Urbain Paillé, Vital Rivard.

M. Paul Lemire, de Shawinigan, en visite chez M. E. S. Carufel.

Pour le mois de mars: Points conservés à l'école No 3, dirigée par Mlle RL-Estelle et Fleur-André Deschênes. 6ème année, Rosario Barolet, 94.6; Cécile Beaulac, 87.8; 5ème année: Germain Beaulac, 83.4; Estelle St-Louis, 79.9; Roger Deschênes, 71.8; Arthur Deschênes, 4ème année: Paul-Emile St-Louis, 79.7; Bernardin Deschênes, 76.4; Laurence Deschênes, 75.4; 3ème année, Gertrude Lessard, 96.1; Bernard Deschênes, 85.7; 2ème année, Annette Lacourrière, 83.6; Léo-Paul Barolet, 75.2; Martial Deschênes, 62.2; Marie-Anne Deschênes, 2ème année: Thérèse Lessard, 97.8; Yolande Deschênes, 97.6; George Deschênes, 84.5; Jeannette Deschênes, 84.0; Hervé Chéné, 82.2; Gisèle Deschênes, 81.1; Rose-Yvonne Barolet, 80.0; Jean-Paul Deschênes, 74.0; 1ère année, 1ère division: Albert Deschênes, 94.0; Marie-Jeanne Grenier, 93.7; Marcel Lesage, 93.0; Germain Deschênes, 95.0; Marielle Chéné, 80.1; Gertrude Lesage, 70.6; 1ère année, 2e division: Donat Lesage, 96.0; Roland Deschênes, 89.0; Fernand Deschênes, 88.8; Paul-Emile Lessard, 76.4; Laurette Grenier, 71.4.

Cours préparatoire: Armand Barolet, 99.7; Jean-Paul Lacourrière, 98.7; Jeannette Lessard, 93.6; Rémi Grenier, 84.0; Mariette Deschênes, 80.3.

La moyenne des points conservés durant ce mois est de 85.4.

Ecole No 8, dirigée par Mlle Clarine Noël et Gertrude Baribeau: Maximum: 170 notes—5ème année, Benoit Pichette, 153.2; 4ème année, Maximum: 160 notes: Gérard Bélard, 151.3; Jeanne d'Arc Bélard, 138.1; Gabrielle Pichette, 134.2; Paul Emile Bélard, 126.4; Paul Emile Pichette, 123.7; Eugénie Bélard, Armand Bélard.

5ème année, Maximum: 150 notes: Laurette Pichette, 126.1; Yvette Coulombe, 122.6; Laurette Lafrenière, 117.5; Marie-Flore Bélard, 115; Marie-Claire Bélard; 2ème année A, Maximum: 120 notes: Noëlla Lafrenière, 113.4; Fernande Lafrenière, 106; Jeannette Pichette, 95.4; Rita Coulombe, 89.4; Jean-Paul Pichette, 86.5; Léonard Bélard, 85.2; 2ème année B, Maximum: 100 notes: Lorenzo Bélard, 91; Lucille Pichette, 90.4; Gérard Laurendeau, 87.7; Jules Bélard, 78.4; Georges-Etienne Laterreur, 78.4; Florent Pichette, 76; 1ère année, maximum: 70 notes: Rose Estelle Bélard, 64.8; Laure Coulombe, 61.1; Aline Pichette, 60.9; Rose Blanche Lafrenière, 58.5; Hervé Pichette, 55.9; Maurice Bélard, 50.6; Eva Laterreur, 47.2; Anita Pichette, 45.5.

Cours préparatoire, maximum: 25 notes: Mathieu Bélard, 25; Jeannette Lambert, 24; Anne Marie, Lafrenière 23; Marcel Pichette, 22; Bernardin Bélard, 21.5; Laure Bélard, 21; Gabrielle Lambert, Laurence Lambert, Robert Lamy.

Quoi de plus doux que de remettre son cœur entre les mains de la Bienheureuse Vierge Marie.

P. Bisson

C'est du plus intime de nos cœurs du fond même de nos entrailles et de tous nos vœux que nous devons honorer la Vierge Marie, car c'est la volonté de Celui qui a voulu que nous ayons tout par elle.

HEROUXVILLE

Baptême

M. et Mme Achille Duchemin, sont les heureux parents d'une fille baptisée Marie-Thérèse-Clémence. Parrain et marraine, M. Philias Rivard et Marie-Jeanne Duchemin. La porteuse, était Mlle Germaine Duchemin.

Soirée intime

Dimanche dernier se réunissaient à la demeure de M. et Mme Xavier Carrier, un groupe d'amis au nombre desquels on remarquait M. et Mme Philippe Hamel, de Grand-Mère; MM. et Mmes Nestor Roberge, Odilon Trépanier, MM. Wilfrid Thiffault, Azarias Léveillé, MM. et Mmes Léopold Cloutier, Siméon Lefebvre, Mlle Léontine Tourigny, de St-Tite; Mlle Geneviève et Rachel Thiffault, MM. Raymond et Elise Carrier, et M. Paul Carrier.

Il y eut jeux de cartes et musique. On s'amusa ferme durant toute la soirée.

Décès

M. et Mme Donat Avette ont eu la douleur de perdre leur bébé Marie-Marthe-Alice, l'enfant était âgée de un mois et demi et fut inhumée à Hérouxville samedi après-midi.

Divers

Mlle Majella Trépanier et Gertrude Duchemin ont fait une courte promenade au Lac-à-la-Torue, et à Grand-Mère samedi.

Mme Euclide Fugère, de St-Luc, était l'hôte de M. et Mme Willie Carignan, dimanche dernier.

Pour empêcher les rhumes.

"Il est peut-être intéressant que vous sachiez, ainsi que d'autres," écrit M. J.-J. Klings de Grand Island, Nebr., "que j'ai trouvé un excellent préventif contre les rhumes. Depuis de nombreuses années, je prends régulièrement, à l'automne, 2 bouteilles de Novoro du Dr Pierre et, depuis cette époque, je n'ai jamais plus eu de gros rhumes comme les précédents hivers." Cette fameuse médecine herbeuse rejette les matières impures et empoisonnées hors du système et par son action sur les organes digestifs, elle augmente l'assimilation des éléments nutritifs, nourrit et enrichit le sang et, à cause de cela, fortifie la résistance du corps contre les conditions atmosphériques et les infections. Le Novoro est vendu directement. Pour renseignements, écrire au Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501, Blvd Washington, Chicago, Ill. Livré exempt de douane au Canada.

LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de: Wilfrid LEBLANC, cultivateur de la paroisse de Bécancour, Comté de Nicolet, Cédant-autorisé.

AVIS est par les présentes donné que Wilfrid LEBLANC, cultivateur, de la paroisse de Bécancour, a, le 8ème jour d'avril 1930, fait une cession autorisée de tous ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, et que M. Adélaïde Provencher, Séquestre-Officiel, m'a nommé gardien des biens du débiteur jusqu'à la première assemblée des créanciers.

Avis est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue à Trois-Rivières, au Palais de Justice, au bureau de M. Adélaïde Provencher, le Séquestre-Officiel, le 23ème jour d'avril 1930, à quatre heures de l'après-midi.

Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée, il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant la dite assemblée.

Soyez aussi notifié qu'à cette assemblée les créanciers éliront un syndic permanent.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous donnant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains ou entre les mains du syndic une fois celui-ci nommé; autrement le produit de l'actif du débiteur sera distribué entre les ayants droit, sans égard à votre réclamation.

Daté aux Trois-Rivières, ce 11ème jour d'avril 1930.

Henri BISSE, Gardien.

Bureau: Edifice Aneau, Trois-Rivières, Qué.

GENTILLY

Services anniversaires

La semaine dernière eurent lieu au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, les deux services anniversaires de M. Alphonse Magnan et Lucien Bail.

Naissances

M. et Mme Conrad Mailhot, sont les heureux parents d'un fils baptisé sous les noms de Joseph-Robert-Benoît. Parrain et marraine, M. et Mme Robert Mailhot, oncle et tante de l'enfant.

M. et Mme Horace Poisson font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, baptisée sous les noms de Rose-Aimée-Solange. Parrain et marraine, M. et Mme Maurice Toutant.

Divers

M. Louis Baribeau, agronome, de Gentilly, est allé à Sherbrooke en voyage d'affaires.

M. Aurèle Mailhot est allé à Québec, la semaine dernière.

Mlle Françoise Lannaville, des Trois-Rivières, chez MM. Albert Mailhot et Achille Lavigne, ses oncles.

Au Nouveau-Brunswick, la pêche des éperlans fut beaucoup moins fructueuse qu'en février 1929 et cet insuccès explique, dans une grande mesure, pourquoi la totalité des déchargements de poisson ne fut que de 1,534,300 livres, soit quelque 600,000 livres de moins qu'il y a un an, et pourquoi aussi la valeur au débarquement n'est montée qu'à \$125,050 par rapport à \$173,368. Les prises d'éperlan se sont totalisées à 762,900 livres soit un décroissement de 5,000,000 livres cependant qu'au chiffre de

PACIFIQUE CANADIEN

LA PLUS GRANDE ORGANISATION DE TRANSPORT AU CANADA

HORAIRE EN VIGUEUR

Départ des Trois-Rivières

Trains pour Montréal
2.50 a.m. tous les jours
9.25 a.m. jours de semaine
11.25 a.m. jours de semaine
3.35 p.m. tous les jours
5.00 p.m. tous les jours
7.08 p.m. tous les jours.

Trains pour Québec

4.05 a.m. tous les jours
7.20 a.m. jours de semaine
12 midi tous les jours
1.05 p.m. jours de semaine
3.45 p.m. jours de semaine
7.00 p.m. dimanche
7.30 p.m. tous les jours

Trains pour Grand-Mère

6.30 a.m. tous les jours
12 midi do
3.45 p.m. do
7.35 p.m. do

Trains pour Gdes Plies

10.20 a.m. jours de semaine
7.00 p.m. do

Pour réserves de places dans les wagons-lits et wagons-salons, s'adresser au bureau de la ville, 122 rue Notre-Dame, Tél. 2001 - 2002; ou à la gare, Tél. 2f

PLACEMENTS RECOMMANDES

	Rendement
Hôtellerie Matane 6%	\$98.50 6.30%
A. Bélanger, Ltée 6%	100. 6.
Immeubles St-Roch 6%	100. 6.
Cie Elect. Lac Bouchette 6%	100. 6.
Immeubles St-Paul 6%	100. 6.

Renseignements additionnels sur demande

Téléphonez ou télégraphiez vos commandes à nos frais

La Corporation de Prêts de Québec

Représentant spécial pour Trois-Rivières et District
L. LETOURNEAU
9, rue St-Pierre, Tél.: 205

Agents Auguste Desmarais
Louiseville, Tél.: 171
Raoul Bellemare,
St-Barnabé, Tél.: 1

\$106,382, la valeur au débarquement en fut de \$46,000 inférieure celle de février antérieur. La morue, le hareng, le homard et les myes ou claquies et praires accusent tous des décroissements, bien que le homard se distingue par un certain relèvement dans la valeur au débarquement.

LE BIEN PUBLIC est édité par la Cie Le Bien Public, Ltée dont M. l'abbé D. Gélinas est le gérant, et imprimé par l'Imprimerie St-Joseph, au No 50, rue Bonaventure, Les Trois-Rivières.

SANATORIUM DEBLOIS

Les contestations d'élections

Ce qui vient d'arriver à Montréal, à propos d'une contestation d'élection d'échevin, a prouvé une fois de plus la futilité de telles procédures aussi longtemps qu'en n'améliorera pas le mode de procéder. Toute la presse constate le fait; elle est unanime à réclamer qu'on donne à ces sortes de procédures la célérité des causes sommaires. On devrait même, pour donner tout l'effet pratique qu'on attend d'une contestation d'élection, assurer par une loi d'exception que, dans ces sortes d'affaires, non seulement la procédure écrite sera sommaire, mais que l'audition, l'enquête et les plaidoiries devraient se poursuivre de jour en jour, sans délais inutiles, et cela, jusqu'à ce que la cause soit en état d'être jugée. Autrement, il n'y a pas de contestation utile, et le public a un peu le droit de penser que de discuter, après coup, la validité d'un mandat électoral supposé escamoté, tourne le plus souvent en une pitoyable farce.

Le cas que signale la presse de Montréal, et qui la scandalise jusqu'à un certain point, est celui de l'échevin Savard. Cet échevin se présentait aux élections de 1928; il fut élu, et son élection contestée. Or de procédures en procédures, d'attribution en attribution, la cause dura exactement les deux ans de son terme. M. Savard, sans que la validité de son élection précédente ait été tranchée par la justice, se présenta de nouveau aux dernières élections de 1930, en avril, et fut battu cette fois. Mais la chose la plus extraordinaire en tout cela c'est que le jugement déclarant valide l'élection de M. Savard en 1928 fut rendu le jour même ou le lendemain de l'élection de 1930.

Ceci inspire à notre confrère de la "Patrie" les réflexions suivantes: — Comme la contestation n'a pas empêché M. Savard d'exercer ses fonctions comme conseiller municipal et que son élection est proclamée valide, la lenteur de la justice en cette occurrence n'a pas causé de mal. Mais, si le tribunal eut été en lieu de juger dans l'autre sens, cet arrêt tardif eut été futile et risible.

Pour notre part, nous estimons que la lenteur de la justice dans ces sortes de choses, est inadmissible. D'abord, en admettant que la contestation de cet échevin fut mal fondée, il n'est pas exact de dire que M. Savard n'en a rien souffert. Le fait même de contester la validité de son élection était jeter un doute injurieux sur les procédés mis en œuvre pour élire cet échevin; et tout le temps que la cause a duré, le doute a duré, et cela au détriment d'un homme public que la justice déclare finalement élu par des moyens honorables. Ce délai de deux ans pour décider du cas de la validité d'une élection échevinale est donc insupportable.

Et, comme le remarque La Patrie, si au lieu d'avoir reconnu l'élection de 1928 valide, la justice avait déclaré, après preuve faite devant elle, que ce mandataire n'avait dû son entrée au conseil de ville qu'à la fraude, et à la captation des votes des électeurs, ce long délibéré de deux ans eût permis simplement une iniquité. Car il serait arrivé alors que les contribuables de Montréal seraient demeurés durant deux ans à la merci d'un mandataire élu frauduleusement; d'un mandataire qui s'était hissé au conseil de ville par des moyens condamnables. En sorte, que, ce représentant public, pour avoir usurpé une place de confiance, était en réalité indigne de la considération de ses concitoyens. Ceux-ci étaient même en droit de dénier à l'usurpateur la faculté de présider durant deux ans aux destinées de la Métropole, et de répudier comme entachés de fraude tous les actes administratifs de cet intrus.

Et pourtant, grâce aux atteroiements que nos actuelles procédures semblent faciliter dans ces sortes de causes, il devient possible que durant tout un terme d'office, un indigne s'empare et garde au mépris des lois, et du droit des gens, un poste honorable qui ne doit aller qu'au véritable représentant de la majorité populaire librement exprimée. Au véritable élu du peuple, et non au voleur de mandat public.

Il semble donc que la célérité la plus expéditive devrait présider à toutes ces causes en contestations d'élections: municipales, provinciales, fédérales. Dans nos causes municipales la loi veut que la contestation de l'élection ait lieu dans les trente jours de la votation, et pas après. Ces sortes de causes sont sommaires. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'un texte de loi pour assurer la célérité dans ces cas d'invalidation d'élection. Mais s'il en faut réellement un nous n'hésitons pas à dire que le législateur ne devrait pas tarder à le rédiger. C'est un scandale, à la fin, que de pouvoir dire, comme certains organes de partis, que l'important, dans une élection, est de faire arriver son homme, et cela par tous les moyens. Quand le favori est élu, les partisans ont le temps d'attendre que la justice déclare si l'élection a été volée ou ne l'a pas été. Durant le temps des délibérations, les amis de l'élu comme le parti auquel il adhère peuvent trouver avantage de l'intrusion au pouvoir de cet indigne.

Nous estimons donc que dans l'intérêt de tous nos hommes de la politique, comme dans l'intérêt du public, il est indispensable que la validité d'une élection, lorsqu'elle est attaquée, soit reconnue ou repoussée dans le plus bref délai possible. Si la loi stipule un délai d'un mois pour préparer une cause en contestation, il semble que cette cause devrait être instruite, plaidée et jugée dans le mois qui suit.

Dans ces sortes d'affaires, la rapidité d'une décision judiciaire pour libérer sans délai de l'injure le candidat heureux et injustement accusé de fraude électorale. Notre vie publique est déjà assez peu attrayante que notre organisation judiciaire devrait contribuer hâtivement à la reconnaissance de l'honnêteté de nos hommes publics injustement attaqués.

D'autre part, en précipitant la preuve d'un vol d'élection, on purgerait sans retard notre vie publique de personnages indésirables. Nous savons parfaitement que dans la pratique il n'est pas toujours possible de procéder aussi rapidement qu'on le voudrait. On doit tenir compte d'une foule de choses; la justice, sur des points souvent très appréciés, ne doit pas se départir de son calme et de son impartialité. Il ne faut pas risquer, par précipitation, de nuire à qui que ce soit. Le candidat attaqué a droit à la protection légitime du tribunal, et le requérant en contestation doit bénéficier du même intérêt. Mais tout en agissant avec toute la prudence requise, il reste que nos tribunaux devraient disposer des contestations d'élections comme de causes exceptionnelles ne devant souffrir aucun retard.

De cette façon, il semble que l'opinion publique serait calmée, et verrait désormais dans une contestation d'élection rien autre chose que le moyen rapide de rendre complète justice aux candidats comme au corps électoral.

Joseph Barnard

Congrès catholique en Saskatchewan

UNE DATE MEMORABLE dans l'HISTOIRE DE LA SASK.

Echo d'un grand congrès qui réunit 500 délégués. Franco-Canadiens, Irlandais, Allemands, Polonais, Ruthènes, etc., représentés par leurs commissaires d'écoles catholiques, se solidariseront dans une fédération de sauvegarde scolaire.

Dans la dernière semaine de mars, eut lieu, à Saskatoon, le Congrès conjoint des commissaires catholiques de la province

de Saskatchewan. A peu près toutes les races qui s'y trouvent, avaient tenu à se faire représenter à ces assises importantes: Allemands, Franco-Canadiens, Irlandais, Polonais, Ruthènes, Galiciens et Hongrois avaient leurs délégués. Et tout, 500 délégués, 500 commissaires d'écoles catholiques.

De cette assemblée vraiment extraordinaire, le "Patriote de l'Ouest" nous apporte l'écho ému.

Une date, écrit-il le lendemain, du congrès qui a réuni d'une façon magnifique les catholiques de la Saskatchewan pour la défense scolaire.

tion et de l'Association Catholique des Commissaires d'Ecole Franco-Canadiens.

Cinq cents Commissaires d'Ecoles catholiques de diverses races—Allemands, Franco-Canadiens, Irlandais, Polonais, Ruthènes, Hongrois, etc.—réunis en congrès.

Cinq cents commissaires d'écoles catholiques accourus pour s'assurer mutuellement de leur vif désir de travailler ensemble dans la plus étroite union sur le terrain religieux. Cinq cents commissaires d'écoles de différents de langue de tradition, de sang, représentent les 200,000 catholiques disséminés aux quatre points de la province, unis comme un seul homme pour monter la garde autour de nos écoles menacées par l'athéisme.

Cinq cents commissaires d'écoles catholiques acclament l'autorité religieuse par une salve d'applaudissements où se traduisaient la souffrance et l'indignation ressenties au cours des dernières années, durant lesquelles des journaux haineux et des agitateurs éhontés jetèrent de la boue sur nos chefs religieux et sur notre Mère le sainte Eglise.

Cinq cents commissaires d'écoles catholiques signent le pacte d'une fédération—non pas d'une fusion qu'élimentera d'autres congrès annuels du même genre, en présence de deux évêques, d'un Abbé Mitre et de plusieurs prêtres, pour la défense des droits sacrés au cours de la présente crise et des luttes à venir.

Un événement unique

Voilà un événement unique dans l'histoire religieuse de notre province, si non de tout le Canada.

"C'est la plus grande joie de ma vie," dit l'Abbé de Munster. Une nouvelle étoile vient de poindre. Elle nous conduit à la victoire. Il est un homme digne de nos remerciements. C'est M. Anderson. Il a accompli ce qui était impossible à nos chefs: grouper en un bloc solide, les catholiques de toutes races.

"L'union fait la force, et cent hommes groupés autour d'une idée valent mieux que dix mille dont les vues se contredisent. Ensemble, ajoute S.G. Mgr Prud'homme, puissions-nous voir nos efforts triompher pour la plus grande gloire de Dieu, le salut des âmes et l'avènement de notre pays. Allemands, Franco-Canadiens, Irlandais, Polonais, Ruthènes, Hongrois, etc., je vous aime tous et désire vous voir unis. Je vous bénis."

Après avoir félicité les délégués de leur noble geste, S.G. Mgr Charlebois, l'âme de tant d'heureuses initiatives et le missionnaire grand par tant d'épreuves, empoigna le cœur de tous les délégués. Lorsqu'il leur dit: "Vous pouvez compter sur nos prières, notre assistance ainsi que sur une puissante bénédiction que j'implore sur vous du Christ-Roi, qui nous persécute ici, mais qui n'en continuera pas moins à être à notre et servi en cette province."

Les langues

Dieu a certainement béni les délégués, poursuivies avec la dignité et la modération catholique. Les délégués ont protesté énergiquement sans se laisser emporter par la violence.

La bonne entente, l'union parfaite, le souci de s'obliger réciproquement est le côté saillant du congrès.

Détail intéressant et révélateur de la délicatesse de sentiment, des congressistes: la langue maternelle est à l'honneur. Mgr Prud'homme parle en français, en anglais et en allemand; le Dr Desrosiers s'exprime en français, en anglais et en allemand; le curé ruthène de Saskatoon parle en anglais, en ruthène et, comme il allait exprimer ses vœux en français, (les Franco-Canadiens étaient rassemblés en séance spéciale) on lui fit remarquer qu'il n'y avait point de Français. "Eh bien! dites à mes amis que je suis avec eux de tout cœur et aimerais leur dire en leur langue maternelle."

L'anglais et le français sont employés indifféremment durant les séances conjointes. Les orateurs anglais, allemands, français, ruthènes, polonais, etc., reçoivent la même ovation enthousiaste. Point de race supérieure ni inférieure, mais tous de vrais citoyens, loyaux et désirables.

Pendant que certains éléments affirment que le français est une langue étrangère, et sa présence une menace, le congrès où les Franco-Canadiens sont en minorité comparativement à l'ensemble de tous les autres délégués, le congrès demande à l'unanimité que l'acte scolaire soit imprimé en français et en anglais, et que l'on développe davantage l'enseignement du français en cette province.

Pendant que l'on signe, dans les

milieux hostiles, la condamnation du français, les délégués en font une langue officielle du congrès, le programme est bilingue, les orateurs se servent des deux langues, on est présent dans les deux langues... C'est le respect du droit naturel.

Il nous fait plaisir de citer un passage du beau discours de M. Hagarten où il exprime les sentiments de nos amis les Allemands à l'égard des Franco-Canadiens: "My dear French People... We are well aware of the rights and privileges you have in this regard, (le français) and let me tell you that we will support you to the very last in safeguarding these rights."

L'attitude de tous les délégués relativement aux nouvelles législations scolaires est bien déterminée. Nous la concrétisons dans une phrase relevée du discours anglais de M. Raymond Denis. "We will not allow to have our schools taken away from us, or the education of our children. We will not stand for it, and this is why we are here today, to show the perfect unanimity." La résistance sera ferme, mais non agressive. Nous sommes catholiques.

Nous persévérons dans notre union. Tous les délégués approuvent l'idée d'avoir annuellement un congrès afin de perfectionner l'organisation ébauchée au premier congrès. Le délégué ruthène, en signe d'approbation, promet 150 ruthènes au prochain ralliement catholique.

Serait-il téméraire de porter à mille le nombre des délégués au prochain congrès des commissaires catholiques de la province.

La persécution est salutaire. C'est à elle que nous devons la fédération des forces catholiques, qui marque une date dans l'histoire du mouvement catholique en Saskatchewan.

Le discours de la Cène

Qui voit Jésus voit le Père

Ainsi Jésus est "la Voie, la Vérité, la Vie". "Personne," poursuit-il le bon Maître, "ne va au Père si ce n'est par moi." Nemo venit ad Patrem, nisi per me. Pourrait-il y avoir encore équivoque, incertitude? Le terme, c'est le Père, source éternelle, immuable, intarissable, de l'être, de la vérité, de l'amour et de la vie. Voilà où va le Fils de l'homme, non pour s'y élever, Personne ne peut aller au Père sans lui, car lui seul nous le fait connaître, puisqu'il est la vérité; lui seul nous en fait vivre, puisqu'il a en lui l'Esprit du Père et qu'il le communique. Ce n'est plus là une parole qui exprime des sentiments ou des faits d'ordre humain: elle ravit l'âme en Dieu et écarte le voile qui le déroba à nos regards. En ce Père et lui, l'union est ineffable. Il y a immensité de l'un dans l'autre. Jésus l'affirme en termes d'une énergie extraordinaire: "Si vous m'avez connu," dit-il aux Onze, "vous connaîtrez aussi mon Père. Et, dès maintenant, vous le connaissez et vous l'avez vu." Bien qu'ils eussent reconnu, dans leur Maître, le Christ, le Fils du Dieu vivant, les Apôtres ne sentaient pas et ne pénétraient pas encore la profondeur du bien qui le rattachait à son Père. En le leur expliquant aujourd'hui, il les initie par cette confiance à l'intimité de son être même; il leur ouvre la source vive des consolations de Dieu, et leur inculque la foi en sa divinité (1). Heureux Apôtres! Heureux nous-mêmes si nous tenons fermement à cette ancre du salut, la foi en la divinité de notre Maître adoré! Que l'ennemi pourra nous nuire? Si Dieu est pour nous," s'écrie fièrement saint Paul, "qui sera contre nous?" Si Deus pro nobis, quis contra nos?

Toutefois, à cet endroit du Discours de la Cène, se produisit une nouvelle interruption. Un autre apôtre, Philippe ne goûtant que médiocrement la démonstration que Jésus venait de donner de son identité avec le Père et de sa participation à la nature divine, parce qu'il n'en saisissait pas bien la force et l'étendue, prit la parole et lui proposa de mettre fin à toute hésitation à ce sujet, par une manifestation miraculeuse. Seigneur, lui dit-il, montrez-nous le Père, et cela nous suffit. Domine ostende nobis Patrem, et sufficit nobis.

En demandant à voir le Père, Philippe suit l'impulsion de son désir, sans trop réfléchir à la portée de sa demande. Il se sou-

vient sans doute que le Dieu d'Israël s'est fait révélé sous une forme sensible. Le fait final de sa révélation: cela nous suffit", ne procède pas d'un sentiment d'indifférence pour la personne de Jésus, bien que naturellement il conçoive le Père meilleur que le Fils, le Maître, et d'un de ces affectueux reproches dont les Evangiles synoptiques offrent tant d'exemples: "N'y a-t-il pas quelque chose de plus grand que moi, que je ne sois pas, Philippe?" Puis, il déclare en ces termes qui ne laissent plus de place à l'indécision: "Celui qui n'a vu, a vu le Père. Comment dit-il: Montre-moi le Père?" Pour vous marquer de quel genre de communion il s'agit, Notre-Seigneur ajoute: Ne crois-tu pas que j'ai vu dans le Père et que le Père est en moi? C'est par la foi que l'on connaît le Père dans le Fils, à raison de leur communauté de vie, qui se révèle dans l'enseignement et la vie du Verbe incarné. L'œil, fait de chair, est radicalement incapable de voir Dieu... Il est difficile de faire entendre plus clairement qu'entre le Père et lui il y a, tout à la fois, unité et distinction. La distinction est telle que l'on peut voir le Fils sans se douter qu'en lui on voit le Père; et, d'autre part, le Fils est l'image si parfaite du Père qu'il le donne à comprendre tout à fait si bien que la vie éternelle consistera à connaître le vrai Dieu avec son Fils unique Jésus-Christ. Le grand Apôtre ne fit pas que la gloire de Dieu se manifeste sur le visage du Christ: Ipse illucet in cordibus nostris, ad illuminationem scientiae claritatis Dei, in facie Christi Jesu.

Qui de nous maintenant, avec Bossuet, ne se poserait, anxieux, haletant, la question: "Quand se raise, ô Seigneur, que vous m'admettez à ce secret, à cette vue intime et parfaite de votre Père et de vous? Quand vous verrez-je, ô Père et Fils, ô Père et Fils? Quand verrai-je votre parfaite unité et la manière admirable dont vous demeurez l'un dans l'autre, lui en vous et vous en lui? Quand vous verrez-je, ô Dieu, qui sortez de Dieu et qui demeurez en Dieu, ô Dieu, Fils de Dieu? Ce n'est pas assez de vous prier de me montrer votre Père, si je ne suis en même temps que moi-même, c'est montrer le Père, que montrer le Père c'est montrer le Fils, qu'on les voit d'un même amour et les voir d'une même vue. O Père, je serai heureux quand je verrai votre face. Mais votre face, votre manifestation, c'est votre Fils; c'est le miroir sans tache de votre incompréhensible majesté, de votre beauté immortelle; l'image de votre bonté parfaite, la douce vapeur, l'émanation de votre clarté et l'état de votre éternelle lumière; en un mot, votre pensée, votre conception, la parole substantielle et intérieure par laquelle vous exprimez tout ce que vous êtes; parfaitement et exactement un autre vous-même, qui sort, sans diminution, sans interruption, sans retouchement, du fond de votre substance. Je me perds, je crois, j'adore; j'espère voir; je le désire; c'est là ma vie." Qui ne voudrait que telle fût toute sa vie présente, dans l'espérance, dans l'attente, du face à face éternel?

François Barral, M.S.C., Ann. de N.D. du S. Cœur (1)—Dieudonné, P.O., Jésus-Christ, Paris, 1892, t. II, 278-279.

Récitons souvent le chapelet non seulement des lèves, mais du fond d'un cœur brûlant d'amour et de dévotion filiale; car tandis qu'ici-bas nous tresserons à Marie une couronne de louanges, les anges au ciel nous tresseront une couronne d'immortalité.—Mgr Mathieu.

Ann. de N.D. du S. Cœur (1)—Dieudonné, P.O., Jésus-Christ, Paris, 1892, t. II, 278-279.

Récitons souvent le chapelet non seulement des lèves, mais du fond d'un cœur brûlant d'amour et de dévotion filiale; car tandis qu'ici-bas nous tresserons à Marie une couronne de louanges, les anges au ciel nous tresseront une couronne d'immortalité.—Mgr Mathieu.

Nouvelle lettre

Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne une nouvelle lettre de Mlle Lucile Godin à l'un de ses parents aux Trois-Rivières. Cette lettre n'était pas pour publication et Mademoiselle Godin sera la première surprise de relire ses lettres sur le journal. Toutefois les aperçus qu'elle donne sur le voyage de la famille Napoléon-E. Godin en Europe intéresseront sûrement les parents et les amis de notre populaire marchand, à la rue des Forges.

Aussi, au risque de manquer de discrétion, nous publions quand même.

TERRE A VENDRE à la Barilieu, un mille de la St. Lawrence, avec rouler. S'adresser à Hormisdas Lamy, boîte Postale 534, Trois-Rivières, P.Q.

Au Séminaire

COURS DE COMPTABILITE

Dans les derniers cours nous avons eu d'utiles précisions sur des documents commerciaux d'usage courant. Le professeur expliqua d'abord la manière de remplir un chèque. Il ne faut pas oublier de mettre un timbre de deux sous pour un chèque au-dessus de dix piastres. Il est à retenir aussi qu'un chèque à l'ordre redevient au porteur par l'endossement du bénéficiaire. Prenons la bonne habitude de ne pas endosser un chèque avant d'être prêt à le changer. Nous éviterons ainsi bien des désagréments. Le bénéficiaire d'un chèque en définitive est le dernier endosseur.

Chambre de compensation des banques (Clearing house)

C'est l'endroit où se réunissent les représentants des banques le soir après leur fermeture pour compenser ou liquider les endossements qu'elles ont contractés les uns envers les autres. La collection ou le change qui est imposé dans les banques est pour payer les frais de cette chambre de compensation.

La traite. Elle a la même valeur qu'un billet promissoire. Il arrive souvent que deux dettes sont liquidées par un seul virement de fonds dans une traite.

La traite de banque est celle qui est émise par une banque, une succursale ou un correspondant de banque à l'étranger, et qui est faite en faveur d'un bénéficiaire qui a son domicile en pays étranger. La Banque qui la fait veut tout simplement rendre service à un de ses clients.

Chèque de voyageur. Ce sont des chèques spéciaux émis par les banques, les Compagnies, de messageries et autres organisations dans le but de faciliter le transport des fonds par les voyageurs. C'est un ordre de payer par une banque à une autre une certaine somme d'argent à une personne désignée. Il doit être signé deux fois par le bénéficiaire pour constater l'authenticité de sa signature.

Lettre de crédit. Ce sont des lettres permettant à ceux qui sont désignés de toucher des fonds jusqu'à concurrence du montant déterminé chez leur correspondant étranger. Elle peut être simple; si elle s'adresse à un seul banquier, ou de circulaire si elle s'adresse à plusieurs.

La production de l'or dans le Canada

Comme valeur, elle s'est classée au deuxième rang de la production des minéraux, en 1928.—La 1ère place au charbon.

Ottawa, 9.—La production de l'or au Canada durant le cours de l'année 1928 s'est élevée d'après un rapport qui vient d'être rendu public par le Ministère du Commerce à 1,890,592 onces fines représentant une valeur de \$39,083,005. La production de 1927 avait été de 1,852,785 onces fines pour une valeur de \$38,300,404. Ces chiffres comprennent toutes les sources productrices du minéral précieux: à l'état pur, à l'état d'alliages, à l'état d'alliage avec le cuivre ou d'autres minéraux. Six provinces canadiennes et le Yukon ont produit de l'or en 1928 comme suit: la Nouvelle-Ecosse 1,290 onces fines, le Québec 60,000 onces fines, l'Ontario 1,578,434 onces fines, le Manitoba 19,819 onces fines, l'Alberta 68 onces fines, la Colombie Anglaise 19,617 onces fines et le Yukon 34,364 onces fines. Pour ceux qui se rappellent les beaux jours du Yukon, c'est une déchéance pitoyable dans la production de l'or. La majeure partie de l'or trouvé dans le Québec était contenue dans le cuivre traité au smelter de la Noranda Mines Limited. Le reste provenait de la mine Tetrault.

L'or s'est classé au deuxième rang en 1928 comme valeur de production des minéraux. La première place revenait au charbon. La valeur de l'or a représenté 14.2 pour cent du total de la production minière du Canada en 1928. Le Dominion du Canada s'est aussi placé au troisième rang comme pays producteur du métal précieux. L'Afrique vient en premier lieu avec une production de 11,300,979 onces fines et les Etats-

Unis occupent la deuxième place avec une production de 2,194,205 onces fines. L'or qui a été trouvé dans la Province d'Ontario provenait surtout du district du lac Kirkland. Le district de Sudbury en a produit 3,850 onces fines.

L'or extrait des alluvions constitue la production principale de ce minéral dans le district du Yukon et dans la Colombie-Anglaise. En 1928, il y avait 82 compagnies ou opérateurs individuels dans ces deux régions. 342 personnes trouvaient de l'emploi dans cette industrie en 1928 et elles reçurent en salaires et gages \$538,270. La production d'or brut a représenté une valeur de \$849,916. Il fallut manipuler pour trouver cet or quelque 6,285,849 verges cubes de terre et de graviers. Partout ailleurs, dans le Canada l'or est extrait d'alliages avec d'autres minéraux et il n'est pas déposé dans les rivières et les cours d'eau comme en Colombie-Anglaise et dans le Yukon.

Les Canadiens sont de bons mangeurs

La consommation totale par tête du bœuf a diminué en 1929 sur 1928 tandis que celle des oeufs augmentait constamment

Ottawa, 14.—D'après des chiffres très intéressants qui viennent d'être publiés par le Bureau des Statistiques du Dominion, la consommation totale du bœuf par tête au Canada aurait varié dans les proportions suivantes pour les quatre dernières années: 70.05 en 1926, 68.62 en 1927, 67.21 en 1928 et 69.09 en 1929. La consommation totale a été durant les quatre années en question de 57,822,847 livres en 1926, 553,887 en 1927, 649,120,906 en 1928 et 76,900,352 livres en 1929. La consommation des oeufs par tête a été de 28.20 douzaines en 1926, 29.67 douzaines en 1927, 29.50 en 1928 et 30.87 douzaines en 1929. On peut voir par là qu'elle a augmenté constamment durant les quatre dernières années contrairement à la consommation du bœuf. La consommation totale des oeufs au Canada a été respectivement de 264,783,655 douzaines en 1926, 282,405,692 douzaines en 1927, 295,484,271 douzaines en 1928 et 302,470,129 douzaines en 1929.

L'héroïsme d'une mère

Elle se jette à l'eau pour sauver son enfant

Mont-Joli a été le théâtre ces jours derniers d'une tragédie dans laquelle l'amour maternel s'est révélé héroïque au suprême.

Le jeune fils de M. et Mme Lévesque était à jouer sous les yeux de sa mère, lorsque tout à coup celle-ci s'aperçut qu'il disparaissait. A quelques pieds de la maison coule un ruisseau actuellement gonflé par la fonte des neiges. Instinctivement, la mère porta son regard vers le courant et elle aperçut l'enfant qui disparaissait dans l'onde. Sans perdre un instant, Madame Lévesque fut au bord du ruisseau et, ne voyant pas réapparaître le bambin, elle se jeta dans l'eau où elle aurait inévitablement péri elle-même si des voisins, attirés par ses cris désespérés, n'étaient venus en toute hâte à son secours.

Monsieur Lévesque, prévenu de la tragédie organisa aussitôt avec des citoyens du voisinage des recherches dans le lit du ruisseau. Pendant ce temps, Madame Lévesque, privée de connaissance avait été conduite à sa résidence où le Dr J.-E. Lavoie avait été appelé en toute hâte. Au cours de la soirée la malheureuse mère était revenue à elle.

Jusqu'ici les recherches pour trouver le corps du bambin furent inutiles. Quel est ce Joseph, à qui est échu cet honneur suprême de former avec Jésus et Marie une trinité terrestre? Quels titres l'ont rendu digne d'une telle grâce? Deux mots suffisent pour le dire: il a été l'époux de Marie et le père nourricier de Jésus. C'est toute sa vocation; et parce qu'il l'a remplie en perfection, les siècles chrétiens ne cesseront jamais d'associer son nom au nom du Sauveur et à celui de sa Mère.

RESTEZ,
RESTEZ SUR
VOS TERRES

LA PAGE AGRICOLE

Vos Ancêtres,
vos Enfants
seront heureux

Une région de culture mixte dans l'ouest canadien

L'un des meilleurs lieux d'établissement du continent américain, c'est sans contredit, au pays de l'Ouest canadien, la région des parcs dont Saint-Paul est le centre. Cette immense région n'est pas celle où le colon peut labourer sans rencontrer d'obstacles comme dans la grande prairie, mais le sol est si fertile, si bien approprié pour la culture mixte, qu'il dédommage amplement des efforts supplémentaires occasionnés par le défrichement.

On ne devrait pas oublier que la présence de cette végétation est un signe d'humidité. Et l'humidité, dans un pays comme l'Ouest canadien, c'est la certitude d'abondantes récoltes. Pour ceux qui font de l'élevage, de l'industrie laitière, l'humidité, ce sont des parcelles plus herbeuses, une végétation plus luxuriante qui permet de garder plus d'animaux dans une étendue d'élevage grande; l'humidité, ce sont les légumes plus beaux, les jardins de fleurs aux couleurs plus vives, les lacs remplis de canards, les ruisseaux, les rivières fourmillants de poissons; l'humidité, c'est la vie des plantes, comme c'est la vie des animaux et des humains. Et le pays de Saint-Paul est particulièrement favorisé sous ce rapport.

Dans ce pays favorisé par la nature, traversé par les voies du Chemin de fer National du Canada, où il se construit encore de nouvelles lignes, les Canadiens-français de la région se sont organisés pour aider ceux de leurs frères de l'Est qui sont à la recherche d'établissements. Les citoyens de Saint-Paul et des parishes environnantes, ont formé un Bureau de Colonisation, et ils disposent, par cette Société, de centaines de fermes qu'ils mettent à la disposition des nouveaux venus.

Ce Bureau fut formé parce que les Canadiens du pays de Saint-Paul veulent que les terres encore inoccupées des paroisses qu'ils habitent, aussi celles qui entourent leurs paroisses, soient réservées pour les nôtres. Le Bureau a pris des options sur toutes les terres inoccupées, afin que les étrangers ne puissent en imposer, comme ils le menaçaient, attirés par la richesse du sol.

Dans ce pays, ça coûte moins cher qu'ailleurs pour élever des animaux; de sorte que l'élevage des vaches, des porcs, des moutons, des chevaux, paient ceux qui s'adonnent à ces cultures. Cette facilité d'élever des animaux, les passages abondants, les récoltes de grains, de foin, de légumes, prodigieuses quand la culture est bien faite, assurant aux fermiers qui se livrent à la culture mixte des avantages qui conduisent au succès.

Ceux qui sont à la recherche d'un établissement peuvent toujours avoir sur cette région les renseignements les plus précis quand ils s'adressent à l'abbé Geo. Bildeau, 520, rue Richemond, à Montréal, ou encore au Service de Colonisation, Chemin de fer National du Canada, à Montréal également. Ceux qui s'adressent à la Société de Colonisation, Saint Paul, Alberta, pour avoir des renseignements détaillés sur la région, reçoivent une réponse immédiate.

Des avantages spéciaux sont offerts à ceux qui vont visiter le pays

de Saint Paul et ses environs pour s'établir. Ceux qui veulent profiter du surplus de valeur que prendront ces terres aux multiples avantages pour la culture mixte font bien d'aller s'embarquer au plus vite des fermes vacantes de la région des Parcs de l'Ouest canadien.

J.-E. LAFORCE

Culture des Nénuphars

(Notes des fermes expérimentales)

Les nénuphars sont au nombre des fleurs les plus belles et les plus attrayantes que l'on cultive dans l'Est du Canada. En général, le visiteur les considère comme des fleurs rares, car il les voit rarement dans les conditions naturelles. Les nénuphars transforment un marais ou un trou d'eau en un étang fleuri, tapissé de feuilles vertes et de fleurs blanches et roses, d'une perfection sans égale.

Il y a huit espèces importantes avec deux cents variétés nommées. Les espèces suivantes ont été plantées en juin 1910 dans un marais à l'ouest des bâtiments de la Station expérimentale de Charlottetown, I.P.E.:

Nymphaea Alba; Nymphaea Alba Gigantia; Nymphaea Alba Gladstonia; Nymphaea Odorata Rosea; Nymphaea Odorata RosLuciana; Nymphaea Marliacea.

Les rhizomes de nénuphars ont été placés dans de vieux paniers à patates, chargés de pierres et remplis d'une terre franche riche, mélangée avec du fumier d'étable bien pourri. Ils ont été placés le long des bords du marais dans 18 pouces d'eau. Des insectes destructeurs, ayant attaqué les jeunes feuilles, les nénuphars ont été transportés à un autre marais pour la saison. En 1911, les paniers ont été remplacés en groupes dans le marais, dans deux pieds d'eau. Beaucoup de racines avaient péri à travers les paniers et se sont rapidement établies. En 1916, les six groupes recouvraient des surfaces de 15 à 20 pieds de diamètre. Certaines espèces sont stériles, d'autres produisent de la graine qui est portée par les courants à d'autres parties du marais. En 1920, la surface de l'étang était complètement recouverte de feuilles et de superbes fleurs. Les espèces plantées étaient des fleurs rustiques, de jour, qui restent généralement épanouies de 10 A.M. à 4 P.M., pendant tout l'été, de juin à octobre.

Les rhizomes peuvent être divisés au printemps et devraient être plantés dès que la végétation active commence. Lorsqu'on n'a pas de marais d'eau fraîche satisfaisant, on peut cultiver ces nénuphars dans des cuves, placées dans le jardin. Les variétés délicates, cultivées de cette façon peuvent être hivernées dans une cave ou dans une serre. Une fois plantés et établis, les nénuphars exigent que très peu d'attention. Il leur faut de l'eau propre et fraîche et du soleil en abondance. Les racines n'ont rien à craindre dans un étang où le niveau monte pendant l'hiver, et les rhizomes immergés dans la boue du fond ne gèlent pas dans ces conditions.

J.-A. Clarke, M.S.A., Régisseur, Station expérimentale, Charlottetown, I.P.E.

L'ensilage ou le foin

(Notes des fermes expérimentales)

Dans les parties du pays où le nombre d'animaux augmente tout le temps et où la culture mixte, avec une forte tendance à l'industrie laitière, paraît être le système de culture le plus avantageux, la question de la production d'une quantité abondante de fourrages succulents pour ces animaux est toujours importante.

À la Station expérimentale fédérale de Kapuskasing, Ontario, nous avons fait une expérience pendant quelques années pour voir la meilleure date à laquelle le mélange d'avoine, de pois et de vesces (A.P.V.) peut être semé. Cette récolte est très utile, et on peut l'employer pour l'ensilage ou la faire fanner sous forme de foin.

Le mélange employé dans cet essai était semé à raison de deux boisseaux d'avoine, un boisseau de pois et 1/2 boisseau de vesce par

acre. Les variétés employées étaient l'avoine O.A.C. No 72, les pois Mackay et les vesces communes.

La semence a été semée à six dates différentes chaque année, à intervalles de sept jours; la première aussitôt que le sol était en bon état. Comme cette expérience a été conduite sur une terre assez basse en certaines années, les premières semences ont été faites assez tard. En fait la date moyenne pour les premières semences pendant une période de six ans, a été le 23 mai et la date moyenne pour la sixième ou dernière semence, a été le 27 juin.

Voici quel a été le rendement moyen de matière sèche par acre pendant une période de six ans, pour chacune des semences: première, 2 tonnes 1,821 livres; deuxième, 2 tonnes 1,611 livres; troisième, 2 tonnes 1,161 livres; quatrième, 2 tonnes 728 livres; cinquième, 2 tonnes 326 livres et sixième, 2 tonnes 307 livres. Ces chiffres font ressortir plusieurs points importants dont trois méritent peut-être d'être signalés.

Premièrement, cette récolte donne une bonne quantité de fourrages que l'on peut employer pour l'ensilage, ou faire sécher pour le foin; deuxièmement, les premières semences ont toujours donné les meilleurs rendements, et troisièmement, les premières semences ont donné de beaucoup les rendements les plus considérables, mais cependant, on peut encore obtenir de très bons résultats avec ce mélange, même lorsque les semences sont faites jusqu'à la fin de juin. Ceci peut être très commode, principalement dans les saisons tardives, ou lorsqu'on désire semer la récolte sur une terre basse et qui peut être lente à se ressuyer au printemps.

L.-H. Hanlan, Station expérimentale Fédérale, Kapuskasing, Ont.

Nouvelle mission St-Elzéar

Cette nouvelle mission qui sera bientôt une prospère paroisse est située dans le canton Cox, entre les rangs VII et XVI, inclusivement.

Une bonne route d'auto, partant de Bonaventure conduit jusqu'à la chapelle-école, bâtie sur le lot XVI du rang XII. D'autres chemins seront ouverts à mesure que les colons arriveront. On reliera aussi la mission St-Elzéar par une route directe à la petite ville de New Carlisle, ce qui rapprochera la mission du chemin de fer.

Dix-sept familles formant une population de 135 âmes, résident dans les rangs XI et XII, près de la chapelle-école.

En 1929, du travail de défrichement a été fait sur 31 lots. Le missionnaire de St-Elzéar, l'abbé Edmond Plourde, de Paspébia, comté de Bonaventure, a fait un recensement qui démontre que 436 acres de terre sont en culture, soit une moyenne de 14 acres par lot.

Le sol, argileux, s'égoutte bien. Il ne sera pas nécessaire de faire des rigoles et des fossés pour les premières années, car les nombreux ruisseaux drainent naturellement le pays. Le terrain a une pente douce vers le sud.

Les grains mûrissent bien. Les gelées sont tardives. Les jardinages poussés à la mission St-Elzéar sont réputés pour leur beauté et leur saveur.

Les lots de terre sont de 6 acres par 18, soit environ 108 acres par lot, en superficie. Tous les rangs de la nouvelle paroisse seront doubles.

À deux milles de la chapelle-école, un pouvoir hydraulique a été aménagé pour produire de l'énergie électrique. Ce pouvoir fournit l'électricité à Bonaventure, à New-Carlisle, et à Paspébia. Les poteaux pour fournir l'électricité jusqu'à la chapelle-école de la nouvelle mission sont posés, de sorte que les colons de la nouvelle mission de St-Elzéar pourront jouir de la lumière électrique avant des vieux centres ouverts depuis des décades.

L'étendue actuelle de la Mission est de 6 milles carrés. Une centaine de familles pour le moins pourraient trouver à s'établir convenablement dans cette paroisse nouvelle.

Qui veut de ces terres? Il est entendu que tous ceux qui leur vie durant tiennent à rester paysans, tous les pilliers de forêt, les jobbers de chantier, n'ont pas besoin d'aller demander des terres

à l'abbé Plourde. Il les réserve pour les **faiseurs** de terre, pour ceux qui ont l'ambition de devenir riches par la culture du sol. Ceux-là seront reçus à bras ouverts, protégés, aidés.

Pour plus de renseignements, écrivez au Service de Colonisation, Chemin de fer National du Canada, MONTREAL, P.Q. J.-H. Laforce

La voix des cloches

Les cloches disent ce qu'on leur fait dire: qui ne sait l'interprétation donnée à celle de l'église anglaise de la rue St-Jean?

Do, si, la, sol, fa, mi, re, do, et sa rhapsodie attribuée à un carillon que j'ai entendu mais sans pouvoir localiser si ce n'est vers les Papes: Si, sol, la—Si, sol, la.

Si on en croit une histoire parue en 1908, dans un almanach, la gamme aurait dit aux oreilles françaises: Tous les Anglais sont des damnés....

Le compatriote de langue anglaise aurait trouvé à son tour le sens des trois notes: "si sol, la: Go to hell. Go to hell."

Des gamins du Faubourg donnent une interprétation moins dure et chantante: Tous les Anglais sont des beignets. Les Canadiens sont bien plus fins.

(En remontant la gamme). Il est bien difficile de ne pas passer à ces interprétations gaminées quand une fois on les a entendus: c'est un peu comme les mots que les étudiants intercalent dans la Marcellaise:

Courage citoyens... (bande de coquins)... Formez vos bataillons (bande de poltrons)...

Mais, je vous le demande: si l'on ose taire dire aux cloches ce qu'elles ne disent certainement pas, pourquoi ne pas essayer de les interpréter dans les limites de la vérité.

Est-ce, par exemple, lorsque le dernier coup de la messe est sonné, le tintement ne veut pas dire: Si... la... sol... Si... la... sol... Entrez... donec... Entrez... donec...

Lorsqu'elles sonnent en branle surtout, les cloches sont particulièrement éloquentes: Combien de fois n'a-t-on pu distinguer, en approchant de l'église paroissiale pour des funérailles, la mélodie du Requiem: Sol, la, sol, sol—Sol, la, si, si, La sol, la, la, sol.

D'autres fois, comme en un beau jour de fête, on dirait que mêlant diversément leurs accords, elles nous redissent le thème de la fête du jour.

Parmi les fêtes des plus joyeuses, il est en une à laquelle les cloches font écho tous les jours de l'année: elle nous reporte à Nazareth au jour de l'Annonciation. On dirait que les cloches sont faites pour nous en redire l'Évangile:

Missus est Gabriel Angelus a Deo Mariae Virgini.

On voit comme le latin se prête admirablement à cette prière que nos grands pères disaient toujours en cette langue, et qui ne se désigne toujours que par le mot latin: l'Angelus.

Faudrait-il aussi dire la voix lugubre des trépassés, au début de nos soirées de novembre, et encore leur éloquence silencieuse des jours saints; dire aussi la joie de la Réurrection à leur "retour de Rome".

Qui ne connaît en outre ce joli tableau de notre compatriote le peintre Charles Huot décédé dernièrement et intitulé le "Sanctus à la Maison"? On y voit une jeune fille, laissant la son plat de patates qu'elle est à peler, s'agenouillant tournée vers la fenêtre pour dire son chapelet.

Restera-t-il encore à ajouter à ce canevas à scène si impressionnante du départ du bon Dieu; si la cloche sonne alors, c'est pour inviter les fidèles à se rassembler à l'église et à faire cortège d'honneur jusqu'à la maison du malade devant recevoir le viatique.

Qui pourra dire ce qu'est la cloche dans la vie d'un village chrétien?

L'Ouie

D'où vient l'expression "faire voler le chat"

En Belgique, pour parler d'une personne convaincue d'une sottise, on dit qu'elle a fait voler le chat.

CARTES PROFESSIONNELLES

W.-H. FONTAINE, O. D.

SPECIALISTE POUR LA VUE, diplômé de l'Institut K. C. H. O. S., Kansas City Mo. Licencié et Diplômé de la A. O. O. P. Q.

OPTOMETRISTE OFFICIEL DU CANADIEN PACIFIQUE.

SPECIALITE

Maux de tête.—Yeux crochés redressés sans opération.

Livraison immédiate de tout ouvrage. Consultations: lundi, mardi, mercredi et jeudi 9 a. m. à 4 p. m., vendredi et samedi de 9 a. m. à 4 p. m.

492 ST-Maurice, Tél. 965

Avocats

Téléphone: 592 G.-H. Robichon, C.-R., Léon Méthot, C.-R.

Robichon & Méthot AVOCATS Edifice Banque Canadienne Nationale Entrée: 35, rue Hart, Les Trois-Rivières.

Voici l'origine de cette expression telle qu'elle est contée dans l'Histoire du marquis de Franchimont, par Detrooz.

L'an 1641, à Verviers, en Belgique, on imagine une expérience acoustique assez ridicule. On attachait à quatre vessies gonflées d'air un chat, préalablement, on avait fait jurer par un apothicaire nommé Sarelén, afin qu'il fût plus léger. On le porta ensuite en grande cérémonie sur la tour de l'église paroissiale, d'où il fut lancé en présence de la magistrature qui avait pris la peine d'enjamber toutes les marches de la tour pour voir de plus près le chat fendre l'air. L'expérience ne dura qu'une minute. La pauvre bête lancée du haut du clocher, au lieu de voler, tomba lourdement sur ses quatre pattes.

Ce qu'il y a de plus fort au monde

Un jour les courtisans de Darius eurent ensemble une grande dispute dans laquelle le sagesse de savoir qu'elle était la chose la plus forte qui fut au monde. Le monarque persan prit intérêt à la querelle et il promit que celui qui résoudrait la question dans un certain délai serait revêtu de pourpre, qu'il boirait dans une coupe d'or, qu'il dormirait dans un lit d'or; enfin, qu'il serait assis immédiatement après le roi. On proposa la question aux plus sages.

Le jour venu, trois hommes se présentèrent pour donner leurs solutions, le premier avança que le vin était ce qu'il y avait de plus fort au monde, opinion peu soutenable, mais qui pourtant parut de quelque poids à la grave assemblée convoquée par Darius pour juger le débat. Le second dit que c'était le roi, et avant la conquête d'Alexandre, ceci pouvait paraître plausible aux Persans, habitués à adorer leur monarque. Enfin, un prince juif, alors captif à la cour de Darius, et nommé Zorobabel, se leva et dit que les femmes étaient plus fortes que le vin et le roi, puisqu'il avait vu une des épouses de Darius enlever à ce prince la couronne qu'il avait sur la tête et la placer sur la sienne propre sans que le monarque osât l'en empêcher et cependant, ajouta-t-il, il y a quelque chose de plus fort que tout ce que nous venons de dire: c'est la Vérité.

On se tut un instant, et bientôt la justesse de ce que venait de dire Zorobabel reçut les récompenses promises par Darius.

SCIES RAPPORTÉES ET TENONS
SIMONDS
Écrivez pour renseignements et prix pour les scies les plus économiques et les plus efficaces pour la coupe du bois.
SIMONDS CANADA SAW CO. L.T.E.
MONTREAL - VANCOUVER
ST-JEAN, N.B. - TORONTO
11-29

Médecin

Dr J. A. Rousseau

Directeur du Dispensaire Antivénérien.

Bureau privé de 10 a. m. à 4 p. m. et 7 p. m. à 8 p. m. Maladies des voies urinaires, femmes, de la peau

Tél. 119 28 rue Royale

Médecin

Dr Auguste Panneton

Spécialiste pour maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.

Consultations: 1.30 hre à 4.30 hres tous les après-midi. Le soir: Lundi, mercredi et vendredi, de 7 à 8 et sur rendez-vous.

Tél. Bell 526

55a, Avenue Laviolette

U.-J. Asselin,

Ernest-L. Denoncourt

Asselin & Denoncourt

Architectes

Edifice Ameau, 6e étage,

Téléphone: 963

Chirurgien-Dentiste

Tél. Bureau: 658

Résidence: 2274

Dr J. H. BELAND

Extraction des dents sans douleur. Traitement de la Pourriture par la Vapeur. Soins dentaires et soins de bouche.

Heures de Bureau: De 8 a. m. à 5 p. m. Le soir de 7 à 8

Bureaux: 26, Des Forges

Médecin

Tél. 1526

Docteur R. Dugré

Des Hôpitaux de Paris, Lyon, New-York

Chirurgien à l'Hôpital Saint-Joseph

CONSULTATIONS: Au bureau: 2 à 4 et 7 à 8 hres p. m. A domicile: sur rendez-vous.

56, Ave Laviolette.

Avocat

Téléphone 328 et 329

Roger Bisson

AVOCAT et PROCUREUR

EDIFICE AMEAU

6e étage

Angle Notre-Dame et Alexandre

Trois-Rivières

Avocats

Téléphone Bell 1000

DUPLESSIS, LANGLOIS & LAMOTHE

Avocats

4, St-Joseph, Trois-Rivières

Avocat

Tél. 233

Chas Bourgeois

B. A. L. L. M.

Avocat

24, rue St-Joseph; 20

Comptable et Liquidateur

Tél. 328-329 C. P. 640

Henri Bisson

Comptable et Liquidateur

Syndic en matière de faillite.

Règlement entre débiteurs et créanciers. Perception et achat de comptes 35 ans d'expérience à votre service

Edifice Ameau, 6e étage

Angle Notre-Dame et Alexandre

Trois-Rivières.

Assurances Générales

A. J. Gouin & Cie

Feu, Vie, Accidents, Maladies, Responsabilité des Patrons, Bris de Glaces, Auto, Voitures, Golf, Pluie.

Bureau établi depuis plus de 30 ans.

TEL. 114, 4, Du Platon

Dr Roch Hébert

Spécialiste

Maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.

Heures de consultations: 9 à 12 heures a.m. 1 à 5 heures p.m. 7 à 8 heures p.m.

58 Royale—coin Plaisante

Tél. — 1425.

Chiropraticien

A.-E. HUNT KING, D.C.

Docteur en Chiropratique

Trois-Rivières

6a rue Alexandre—Tél. 1913

Shawinigan Falls

26, 5me Rue—Tél. 725

Grand'Mère

121 rue St-Jacques—Tél. 497

Avocat

Tél. 1299-J

Joseph Barnard

Avocat

108, rue Des Forges

Avocat

Tél. 1059

Jean-Marie Bureau

B.L.L.L.B.

Avocat et Procureur

38, rue Hart

Les Trois-Rivières.

Bureau à Ste-Anne-de-la-Pérade chez M. D. La-

nouette, le 1er et le 4e

samedi de chaque mois.

Avocats

Tél. 930 Casier Postal 310

Edifice Power, Trois-Rivières

Jacques Bureau, C. R.

Philippe Biqué, C. R.

Georges Gouin, B. A.

Léon Girard, L. L. L.



Tribune Ecclésiastique

Le Mystère de la Croix

La justice chez les romains s'exerçait avec une excessive cruauté. Le plus civilisé des peuples réservait aux criminels de toute marque des supplices d'une barbarie inouïe. Les trois siècles de sang des persécutions chrétiennes, de Néron à Julien l'Apostat, suffiraient à nous en convaincre. Les chevalets, la roue, le plomb fondu, l'huile bouillante, les prisons infectes, le fouet, le fer, le feu, telles étaient les brutales sanctions qui armaient le bras d'une justice aveugle et sans entraînements. Les esclaves surtout se voyaient menacer d'affreux tourments. Plante nous représentons un de ces malheureux condamné aux mines. "Conduisez-le, dit-il, là où on le chargera d'épaisses et pesantes chaînes. De là il ira dans la carrière... La nuit, il sera gardé enchaîné; le jour, il travaillera dans le souterrain à l'extraction des pierres. Il y souffrira longtemps; on ne lui fera pas grâce d'un seul jour. Qu'on le mène donc d'abord au forgeron, qui lui ravera aux pieds de lourdes entraves; puis, qu'on le conduise en dehors de la ville à mon affranchi chargé de l'administration des carrières, et qu'on ait soin que là il vive plus misérable que les plus misérables." "Là, dit-il encore, dans cet enfer, pleurent les méchants esclaves qui mangent une grossière polenta; là le cuir des bœufs morts décline la peau des hommes vivants... Aux fouets aux mines s'ajoutait cependant un supplice plus redoutable encore, celui de la crucifixion. Cicéron en parle comme d'une chose monstrueuse: le dernier et le plus horrible des supplices (*ultimum crudelissimumque supplicium*). Infâme dans tous les détails, comme dans l'ensemble de son exécution, il semble que l'on ne pouvait trouver rien de mieux pour garder dans une respectueuse soumission ces êtres avilis, qui ne conservaient d'humain que la ressemblance extérieure. Les auteurs profanes ont traité ce sujet en maintes occasions, et, là-dessus, leurs pages abondent de détails.

L'Eglise, d'autre part, nous invite en ces jours de Carême à célébrer le grand mystère de la Passion de Notre-Seigneur. Pour mieux entrer dans l'intelligence des souffrances de notre divin Sauveur, feuilletons quelques-unes de ces pages de sang. Le témoignage de l'histoire s'ajoutant aux données de notre foi ne saurait manquer de toucher nos cœurs. Nous verrons d'abord ce qu'était chez les Romains le supplice de la flagellation et du crucifiement. Ensuite, nous suivrons Notre-Seigneur chargé lui-même de sa Croix. Enfin, nous rechercherons la raison qui a pu le déterminer à de tels abaissements et à une mort si ignominieuse. Notre Dame du Sacré-Cœur nous accompagnera dans ce Chemin de Croix. Demandons-lui de nous en bien faire comprendre toutes les leçons, de sorte que notre cœur se remplit comme le sien de l'amour de Jésus crucifié.

Le supplice de la crucifixion était toujours précédé, chez les Romains, de celui de la flagellation. La raison de cet excès de barbarie doit être cherchée dans le souverain mépris qu'on avait des esclaves, et dans le désir de les tenir courbés sous le joug par la crainte des tourments. La cruauté en était atroce. Le torse et l'échine nus, le patient était lié à une colonne peu élevée. Le dos courbé, la peau tendue, son corps offrait ainsi une cible aux durs coups de ses bourreaux. Pour frapper, on se servait tantôt de verges flexibles, le plus souvent de lanières de cuir, dont l'extrémité était amorcée de morceaux d'os ou de plomb. Instrument terrible dont seul le knout des cosaques peut donner quelque idée. Les Juifs avaient fixé le nombre des coups à quarante. Chez les Romains, l'esclave mourait quelquefois sur place, baigné dans son sang. S'il se relevait, ce n'était que pour marcher au devant d'un supplice plus inhumain encore: celui de la croix.

Exclusivement réservée aux esclaves, la crucifixion remontait aux premiers temps de la république romaine. L'appareil en était à l'origine, fort simple. Un poteau ou même un arbre en faisaient tous les frais. Bientôt, cependant, le gibet se compléta d'une planche transversale pour prendre la forme d'un

T. L'écriteau portant la sentence de mort du condamné était cloué au-dessus de sa tête, ce qui donnait à la croix la forme que nous lui connaissons. D'ordinaire, elle était peu élevée, si bien que Salluste assure que les carnassiers s'attaquaient souvent aux cadavres des crucifiés. Parfois, cependant, elle se dressait plus haute, soit que le crime à punir fût plus horrible, soit qu'on voulût imprimer aux malfaiteurs une terreur plus salutaire. C'est ainsi que Galba ordonna que la croix d'un certain criminel fût de beaucoup plus élevée que les autres, et peinte de couleur blanche.

L'exécution du supplice était réservée aux soldats. Le mode du crucifiement n'était pas toujours le même. Quelquefois on chargeait la croix de son sanglant fardeau avant de la dresser en l'air. Le plus souvent, toutefois, on s'occupait de la dresser d'abord solidement sur sa base, puis on y clouait la victime. Le "crucifixus" était toujours dépourvu de ses vêtements: *Nudi crucifiguntur*, telle était la loi. On lui offrait alors à boire quelque puissant narcotique, mélange de vin et de myrrhe, que les dames de la plus haute noblesse se réservaient le privilège de préparer, et dont l'effet était d'étourdir le patient, et d'amoindrir en lui le sens de la douleur. Puis venait le moment cruel entre tous. Avec de grands efforts, le malheureux était hissé sur le chevalet jusqu'à la hauteur de la traverse. Là, on l'y assujettissait au moyen de cordes, jusqu'à ce qu'enfin la paume de ses mains et la plante de ses pieds, déchirés par les énormes clous, fussent définitivement rivés à l'infâme bois.

L'angoisse et la torture résultant de la tension des muscles, de l'inflammation des blessures et de la position contre nature devaient être effroyables. En bien des cas cependant, la mort se faisait attendre plusieurs jours, puisque nombre de crucifiés ne mouraient que de soif et de faim. C'est pour en finir au plus tôt avec eux, qu'on imaginait dans la suite de leur briser les jambes.

Leur besogne terminée, les soldats devaient rester là et veiller à ce que personne ne vint secourir les suppliciés ou les détacher du gibet. Le cas n'était pas tout à fait imaginaire, puisque Cicéron nous parle d'un de ces malheureux qui, se couru à temps par ses amis, et détaché de la croix, revint à la vie sous l'effluve de leurs bons soins. Pendant qu'on se mourait sur la croix, les militaires se livraient à leurs jeux favoris, mêlant aux râles de leurs victimes, des jurons et leurs basses plaisanteries de corps de garde. Après la mort du supplicié, son cadavre, devenant la proie des vautours, ou bien on le jetait sur un bûcher, et ses cendres étaient dispersées aux quatre vents. En quelques rares circonstances, une décision de magistrat accordait à la misérable dépouille les honneurs de la sépulture.

-0-0-0-

La lapidation était, chez les Juifs, la peine capitale. La crucifixion ne fut introduite, chez eux, que sous la domination romaine. Encore n'était-elle réservée, comme à Rome, qu'aux seuls esclaves et aux brigands notoires. Les auteurs juifs en font foi et leur témoignage est hautement confirmé par nos évangiles eux-mêmes qui, manifestement, se bornent à rappeler brièvement des détails familiers à chacun de leurs lecteurs. Avec quelle simplicité, en effet, et quelle poignante concision, ces pages inspirées ne racontent-elles pas le supplice du Fils de Dieu, devenu esclave pour nous, obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix.

Arrêtons-nous un instant à méditer les souffrances de notre bien-aimé Sauveur, qui non seulement a voulu subir en lui ces tortures horribles de la flagellation et du crucifiement, mais encore toutes les angoisses et les humiliations que l'enfer put inventer pour accroître sa souffrance. Hélas, nous n'en finirions pas si nous devions entreprendre de raconter toutes les cruelles circonstances où ce sang innocent a été versé. Ne nous suffirait-il pas de dire avec Bossuet, "qu'en ce jour de sang et de carnage, en ce jour funeste et salubre, tout ensemble, où la puissance des ténèbres avait reçu toute licence contre Jésus-Christ, il renonce volontairement à tout usage de la sienne, si bien qu'en même temps que ses ennemis sont dans la disposition de tout entreprendre, il se

réduit volontairement à la nécessité de tout endurer!"

Attachons-nous amoureusement à ses pas, et parcourons avec lui les principales étapes de son dur Chemin de Croix. C'est d'abord le Jardin des Oliviers où, oppressé par la vision de nos péchés, "son sang coule de lui-même, à travers ses habits, jusqu'à terre, comme si, pressé d'un ardeur immense de sauver nos âmes, il ne pût plus retenir ce sang qui contient en soi notre vie bien plus que la sienne." C'est ensuite le baiser de Judas et le reniement de son premier disciple. Les juges de sa nation le condamnent, puis il est livré "sans miséricorde, tantôt aux soldats, pour être l'unique objet de leur dérision sanglante, et souffrir de leur insolence tout ce qu'il y a de dur et d'insupportable dans une raillerie inhumaine et dans une cruauté malicieuse."

Ce n'est toutefois, que le commencement. Il faut encore le voir "lassant sur son corps, à plusieurs reprises, toute la force des bourreaux, usant sur son dos toute la dureté des fouets, émonçant, en sa tête, toute la pointe des épines." Tant de sang répandu ne rassasie pas la meute de ses ennemis:

Crucifigatur! Crucifigatur! Qu'il soit crucifié! Chers lecteurs, vous dirais-je avec Bossuet, "je vous en conjure soulagez ici mon esprit: méditez vous-mêmes Jésus Crucifié, et épargnez-moi la peine de vous décrire ce qu'aussi bien les paroles ne sont pas capables de vous faire entendre. Contemplez ce que souffre un homme qui a tous les membres brisés et rompus par une suspension violente; qui, ayant les pieds et les mains percés, ne se soutient plus que sur ses blessures, et qui, parmi cet excès de peines, se trouve élevé si haut que pour découvrir de loin ses disciples tremblants, sa mère en larmes, un peuple inini qui se moque, qui remue la tête, qui fait un sujet de risée d'une extrémité si déplorable. Et après cela, chrétiens, ne vous étonnez pas si Jésus dit qu'il n'y a pas de douleur semblable à la sienne."

Et maintenant, si vous me demandez quelle est la raison de tant de souffrances, et d'un sacrifice si cruel de la part de notre bien-aimé Sauveur, je ne saurais vous répondre que par les paroles de saint Paul: "**Dilexit me**", il m'a aimé, et il s'est livré pour moi. La seule explication de la croix, c'est l'amour.

-0-0-0-

Saint Paul, écrivait aux Corinthiens: "Nous autres, nous prêchons Jésus, et Jésus crucifié, scandale pour les Juifs et folie aux yeux des gentils." Notre-Seigneur l'avait déjà annoncé à saint Pierre, le soir du grand jour: "Cet te nuit vous serez tous scandalisés à mon sujet, car il est écrit: Je frapperai le Pasteur et les brebis seront dispersées." L'événement donna raison à sa parole. Sa mort jeta le désarroi parmi la foule de ses disciples, qui s'en allaient se répétant comme ceux d'Emmaüs: "Nous espérons... mais voici trois jours qu'il est mort, et de quelle mort!" La grande preuve d'amour devenait le grand scandale. Avec les siècles, le scandale n'a fait que grandir. Non seulement il se trouve des chrétiens oublieux de tant d'amour de la part de Notre-Seigneur, des chrétiens renégats qui passent dans les rangs ennemis, mais il s'en trouve même qui ne comprenant pas l'amour, ne croyant pas à l'amour, font à Dieu un crime d'avoir traité ainsi son Fils unique, et appellent ce sixième article de notre Credo une monstruosité. La légèreté, l'ignorance excusent les uns, mais les autres?... Ah! si leurs oeuvres n'étaient pas mauvaises, ils croiraient à l'amour!...

Pour nous, nous croyons en Jésus Crucifié, nous croyons que Dieu a tant aimé le monde qu'il a livré son Fils pour le sauver, nous croyons que le péché, qui vise à supprimer Dieu, ou du moins voudrait le faire disparaître, ne pouvait être détruit lui-même que par la mort d'un Dieu. Ainsi, et ainsi seulement, le monde sera retiré de son abîme de misère.

La Croix est certes un bien grand mystère, mais l'amour ne nous en fournit-il pas la clef? "Depuis qu'il a plu à Dieu, disait la princesse Palatine, de me mettre dans le cœur que son amour est la cause de tout ce que nous croyons, cette réponse me persuade plus que tous les livres." Le cardinal Meignan dit aussi "qu'au bout de cette question religieuse, il y a toujours

un pourquoi qu'aucune raison ne résout, et auquel répond seul, mais admirablement, l'amour."

Qui a compris l'amour a compris en effet qu'aimer, ce n'est pas seulement donner, donner sa loi, sa mère, sa gloire mais surtout se donner, donner sa vie, son sang, son cœur, et cela dans des circonstances telles que le doute devient un crime contre l'amour d'un Dieu mourant sur une croix.

A nous de répondre à celui qui s'est donné pour nous. Comment? Par l'amour. Aimons donc Celui qui nous a aimés jusqu'à cet excès. Que nos cœurs soient tellement remplis de dévotion pour lui qu'aucune fibre de notre être n'échappe à cette donation totale, pâle image, après tout, de celle que Jésus a consentie sur la Croix pour notre rachat.

Michel Caron, M.S.C.,
"Ann. de N.-D. du S.-C."

Effrontement

Il est dans le monde un homme supérieur à tout autre, il lui diffère par sa conduite, ses initiatives, sa façon de penser; cet homme a de la vie présente ainsi que de la vie future une toute autre idée que celle des autres hommes. Cet homme se soucie de respecter les droits de chacun et montre beaucoup d'empressement à s'acquiescer de ses obligations envers ses semblables.

Cet homme supérieur, auquel nous faisons ici allusion, c'est le catholique convaincu et pratiquant, le vrai catholique, le catholique tel que le veut Dieu.

Sa gloire, plus grande que celle des souverains les plus puissants, consiste à faire ici-bas la volonté de Dieu et à se l'assurer une éternité de bonheur.

Mais hélas, tous les catholiques n'entendent pas leurs devoirs de la même façon, quoique tous se disent catholiques ils n'ont pas de leur mission ici-bas la même idée, tous ne témoignent pas le même empressement à faire la volonté de Dieu sur cette terre. Les uns hésitent tandis que les autres agissent avec promptitude chaque fois qu'il s'agit pour eux de s'acquiescer d'une obligation envers le prochain; les uns rejettent, les autres acceptent intégralement et avec joie les ordonnances des autorités religieuses relatives à la morale et aux dogmes; les uns vivent dans le giron de l'Eglise un peu comme le loup dans la bergerie: avec timidité parce qu'ils s'y sentent pas chez eux, tandis que d'autres le font comme de vrais disciples du Christ.

Quelle est ou plutôt quelles sont les causes principales de ces révoltes contre l'Eglise, de cette attitude incertaine, de cet état d'âme plutôt froid en matière religieuse?

Comment expliquer qu'il y ait tant de catholiques, qui vivent si peu du catholicisme, qui sont même en révolte sur certains points avec l'enseignement de notre Mère la sainte Eglise?

Ces causes, les principales bien entendu, sont l'ignorance religieuse, l'absence de principes, le respect humain et la négligence des pieux catholiques à se livrer à l'apostolat laïque, à prêcher autour d'eux la doctrine. Christ à répandre les idées saines, à combattre l'erreur, à conseiller les faibles, à diriger les infortunés, en un mot: à vivre publiquement, sans ostentation, mais aussi sans lâcheté, leur foi, telle qu'ils la vivent intérieurement.

Si tous ceux qui se disent catholiques avaient une plus juste idée, la vraie conception de leurs obligations envers leurs semblables, s'ils comprenaient davantage ce à quoi ils sont tenus en conscience envers leurs coreligionnaires, et surtout s'ils savaient s'acquiescer plus scrupuleusement de toutes leurs obligations envers ces personnes dont le salut éternel ne dépend peut-être que d'eux, le nombre des indifférents, des catholiques hypocrites ou égoïstes, des catholiques qu'un rien jette dans la consternation, diminuerait d'autant plus que leur zèle serait plus ardent.

Les catholiques "devenus lâches par leur inconduite, leur ignorance ou le respect humain, n'attendent très souvent que le bon exemple, une attitude fière de la part d'un catholique plus convaincu qu'eux pour agir, sortir de l'ornière, ou laisser tomber les chaînes qui paralysent leurs membres. Et ce catholique, dont ils attendent le salut, que fait-il, a-t-il le courage de protester publiquement contre la persécution injuste, les traitements cruels et immérités imposés à ses coreligionnaires et compatriotes, que fait ce catholique en présence du blasphémateur, de l'impudique dont la bouche ne s'ouvre que pour prononcer d'odieuses mensonges contre l'Eglise et le clergé, pour maudire Dieu, le Christ et la très sainte Vierge, pour tenir des propos licencieux, pour jeter le blâme sur tous ceux qui ont le courage de se faire violence, de maîtriser leurs passions et de pratiquer la vertu. Qui, que fait-il ce catholique? Ne garde-t-il pas le plus souvent un profond silence? Cet imposteur, ce blasphémateur, cet impudique, que seule la lâcheté de certains catholiques rend audacieux, arro-

gants et parfois cruels, ne se croient pas alors justifiables d'agir comme ils le font et de vivre en conformité avec leurs odieux principes?

"Les méchants ne sont forts parce que les bons sont faibles" disait cet évêque français, Mgr Darboy, qui eut le privilège inestimable "privilège que nous osons demander instamment à Dieu pour nous-mêmes", de mourir frappé d'une balle sous la Commune, en 1871.

Sont donc bien coupables devant Dieu tous ces catholiques peureux et lâches qui trahissent la cause religieuse chez nous en n'agissant pas de la même façon dans leur vie publique que dans leur vie privée.

Il y a certainement du mérite et beaucoup de mérite à prier dans le calme du foyer, entouré de sa femme et de ses enfants; mais il y en a autant sinon davantage à défendre par la plume, par la parole et autres moyens légitimes, la foi attaquée par ces cohortes de scélérats qui siègent dans certains clubs et certaines associations tous connus de nous, quoique nous feignons de les ignorer ou pour le moins de nier leur influence afin de trouver une simulacre de raison pour ne pas agir, ou pour justifier notre silence ou notre inertie.

Le catholique, le vrai catholique celui qui est vraiment disciple au Christ et enfant de l'Eglise, a le devoir de vivre effrontément, partout et toujours, sa religion, de la vivre non pas à la manière mais de la façon que l'entend Jésus lui-même. Le vrai catholique ne saurait être craintif, la lutte étant sans partage.

Il lui en coûtera beaucoup d'imposer silence à cet imposteur d'obliger ce calomniateur à se taire ou à se rétracter, à refuter ce grossier menteur, ce polisson dont la science religieuse ne dépasse guère le plus souvent celle de l'enfant qui vient de naître. Qu'importe, son devoir est de se TENIR FERME devant l'ennemi, son devoir est de rechercher même la lutte. Quoi qu'il advienne, ce défenseur des droits ecclésiastiques opprimés a le devoir de tenir tête à cet adversaire et de le vaincre.

Quand on a l'honneur d'être né catholique, on ne craint pas les luttes pour la défense de sa religion. Que votre langage, que votre conduite publique et privée, à vous tous qui nous lisez, soient donc toujours une éclatante profession de foi catholique, un défi aux adversaires de l'Eglise, une protestation contre tous les crimes honteux et vraiment diaboliques qui déshonorent la présente génération, crimes qu'une gent grossière exploite parce que cette besogne lui permet de s'enrichir au détriment des individus qui s'abrutissent, se corrompent et se damment.

Que votre foi ne soit pas seulement intérieure qu'elle n'ait pas pour siège seulement la partie la plus intime de votre âme; au contraire, qu'elle s'extériorise, qu'elle s'étende bien loin autour de vous; en un mot: que votre foi soit vraiment catholique, c'est-à-dire universelle.

Nous avons dit au début de cet article que le catholique est de tous les souverains le plus illustre, celui dont la gloire est plus grande que celle des souverains les plus puissants. Nous n'hésitons pas, pour confirmer cette affirmation, à citer ici ce beau passage que nous extrayons du: "Combat à la pureté, par le R. P. Hoornaert, S.J."

Comme ils "les catholiques" devaient se montrer fiers d'être des baptisés, des confirmés, des communicants, écrit ce Jésuite belge, et il ajoute: un roi n'a qu'un seul diadème, un chrétien en a autant qu'il a reçu de sacrements.

Après un tel témoignage, est-il besoin d'ajouter que vous, vrais catholiques, vous avez le devoir de pratiquer effrontément votre religion, non seulement dans les huis-clos de votre foyer mais aussi et surtout dans les milieux que vous fréquentez, c'est-à-dire dans votre vie publique.

Non, nous direz-vous, pas n'est besoin de plus amples explications; nous sommes résolus à faire effrontément notre devoir comme catholiques partout où nous nous trouverons, fut-ce même au parlement.

Nous vivrons publiquement la vie religieuse que nous vivons de façon si édifiante dans nos foyers. Qu'on ait confiance en nous, nous serons fermes dans nos résolutions.

C.B.

O digne Mère de Jésus, apprenez-moi à me taire dans le fort de mes peines, et à donner mon application non au mal que je souffre, mais au bon plaisir de Dieu, qui s'accomplit dans mes souffrances.

Voyagez par le Pacifique Canadien

Voulez-vous voyager plaisamment? Confiez tous les arrangements de votre voyage à D. Chénervet Agent, No 122, rue Notre-Dame, Les Trois-Rivières, P.Q.

Questions de science ecclésiastique

A PROPOS DE DIME

Q.—Est-ce qu'une communauté religieuse qui possède une terre et qui la fait exploiter à son profit, doit payer la dime? On suppose que les religieux propriéétaires ne demeurent pas sur cette terre, mais qu'ils l'ont achetée à la seule fin d'exploitation agricole. Ces religieux peuvent-ils invoquer le privilège de l'immunité pour ne pas payer la dime?

R.—Dans un opuscule publié en 1912, Mgr L.-A. Paquet écrit de la dime telle qu'elle se pratiquait autrefois: "Voilà pourquoi, sans doute, la dime canonique n'allait pas sans une certaine rigueur. Elle atteignait tous les fidèles, riches et pauvres, tous les domaines, et bien-fonds, même ceux possédés par des ecclésiastiques, à titre personnel ou patrimonial."

En entrant au Canada la dime a-t-elle gardé le même esprit qu'elle avait en France lors de la fondation de notre pays? S'impose-t-elle aux ecclésiastiques et aux religieux comme aux simples fidèles? Nous répondrons affirmativement et sans crainte aucune.

Au XVI^e et au XVII^e siècle la dime était encore de droit commun en France. Elle s'est donc établie sur les bords du Saint-Laurent en même temps que la France elle-

même, elle s'y est donc établie avec son caractère français et ses moeurs françaises. Elle a sommé tout d'abord, elle a vécu dans une sorte de léthargie, jusqu'à ce que les décrets de Mgr de Laval et de Louis XIV l'aient éveillée et mise en action. Ceci se passait en 1663. A partir de cette époque, on la voit s'attacher partout à la récolte des grains, sans épargner, le cas échéant dans la suite, ni celle des ecclésiastiques ni celle des religieux. Les décrets ne distinguent pas: pourquoi la dime changerait-elle ses vieilles habitudes, pourquoi distinguerait-elle? Dans sa pensée de dime, elle se répète en latin et en français—car elle est polyglotte—l'axiome canonique bien connu: "Ubi lex non distinguit nec nos distinguere debemus; quand la loi ne fait pas de distinction, nous n'avons pas le droit d'en introduire." Avec ce raisonnement la dime opère encore aujourd'hui sur telles fermes du Séminaire de Québec, sur telles terres des religieuses de l'Hôtel-Dieu: à moins d'un arrangement particulier, elle opère sur toutes les exploitations agricoles des catholiques, dès lors qu'on y récolte des grains. (La dime elle-même n'agit pas sur le foin, ni sur les pommes de terre... C'est affaire du supplément, s'il existe.)

La conclusion, c'est qu'en matière de dime chez nous aucune immunité ne fonctionne ni en faveur des ecclésiastiques ni en faveur des religieux.

C.L., ptre

'Sem. Rel. de Québec.'

Pâques Bonbons et Fleurs Naturelles

LA PHARMACIE WILLIAMS

22, rue Hart Téléphone No 1
Seul Agent pour les remèdes Rexall et Chocolat Billie Burke



AUTOMOBILES—CAMIONS—TRACTEURS

vendus par

St-Lawrence Motor Co. Limited

Vendeur autorisé Ford

99 rue St-Antoine

Téléphones: 1930—1931 Les Trois-Rivières, P. Q.

SUCCURSALE CHUTES SHAWINIGAN

au No 76, 5e Rue

Téléphone 912

Pièces de rechange Ford toujours en magasin.

St-Lawrence Motor Co. Limited

99, RUE ST-ANTOINE

LA SANTE DE VOS ENFANTS

Y songez-vous, chère Madame, en les laissant partir pour l'école après un déjeuner pris souvent à la hâte! Vous pourrez être tranquille si le matin, qu'ils soient en retard ou non, vous leur servez des mets qui viennent de chez

Uldéric Carignan

Epicier

(Agent pour les Liqueurs Christin)

22, Badeaux,

Phone 122-1740

Téléphone: Bureau 919

Résidence: 606

HEURES DE BUREAU:

Tous les jours: de 1.30 à 4.30 p.m.

Le soir: MARDI et VENDREDI

de 7.00 à 8.00 p.m.

Dr Ls-Georges Godin

SPECIALISTE

MALADIES des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge

8a RUE HART,

LES TROIS-RIVIERES

SHAWINIGAN, GRAND'MÈRE ET LA REGION

Grand'Mère

La Cité de Grand'Mère obtient un gros prix pour la vente de \$48,300 de débentures 5 1/2% de 1 à 20 ans.

Le conseil municipal de notre cité à son assemblée régulière vient de vendre à la maison Wood, Gundy & Co., Ltd, une émission de \$48,300 de débentures, 5 1/2% échéant de un à vingt ans au prix de 101.23. Ce prix est considéré comme étant très bon en raison de la crise économique qui sévit actuellement à travers le pays, et démontre d'une manière toute spéciale la situation financière excellente de notre cité. Il y avait neuf soumissionnaires et comme la maison Wood Gundy offrait le prix le plus élevé le conseil a jugé avantageux d'accepter leur soumission.

Les autres soumissions reçues sont les suivantes: Dominion Securities à 101.09; A.-E. Ames & Co. Ltd, 100.60; Banque Canadienne-Nationale 100.53; C.-H. Burgess & Co., Ltd, 100.00; L.-G. Beaubien & Co., Ltée, 99.70; Crédit Anglo-Français, Ltée, 99.62; Mead & Co., Ltd, 99.04; et René T. Leclerc, Inc., 99.00.

Bridge chez Mme Atchez Laferrière

Mme Atchez Laferrière recevait ces jours derniers à un Bridge. Des prix magnifiques furent donnés aux vainqueurs comme suit: 1er prix, gagné par Mme Jules Roy, 2ème, gagné par Mme J.-A. Leblanc. Prix d'assistance gagnés par Mlle G.-A. Beaudoin et Mme Jules Roy, et prix de consolation gagné par Mlle G.-A. Beaudoin. Le thé fut servi par Mmes G.-A. Beaudoin et Alix Garneau. Étaient présentes à cette réunion: Mmes J.-A. Nicole J.-W. Lemay, Eugène Garon, J.-P. Emile Dessureault, J.-A. Leblanc, Étienne Lefebvre, Jules Roy, Amédée Roy, Ernest Roy, Tés. Gravel, J.-A. Duchesne, Elzéar Dallaire, Alphonse Dallaire, Mmes G.-A. Beaudoin et Alix Garneau.

Son Honneur le Maire J.-E. Guibord va en appel

Son Honneur le maire J.-E. Guibord récemment condamné à une déqualification de 5 ans dans une cause de Elz. Dallaire contre J.-E. Guibord et tout jugement fut rendu en Cour Supérieure à Trois-Rivières par l'Hon. Juge Stein, vient de porter sa cause en appel, division des cinq Juges à Québec, par ses procureurs Mmes Léon Lajoie, avocat des Trois-Rivières; avec comme conseil Mre Laurendeau, de Montréal. Selon toutes les prévisions cette cause sera entendue à Québec vers la mi-mai.

Il n'est pas toujours bon de se risquer

Un certain cultivateur du Lac à la Tortue, pour éviter de payer le coût de son passage sur notre pont s'est avisé de traverser sur la glace qui est plus que dangereuse à ce temps-ci de la saison et a failli noyer sa monture et se noyer lui-même. Il est certes de mauvaise politique d'économiser de risquer sa vie et celle d'une monture de prix pour la modique somme de vingt-cinq cents.

Chez nos amateurs du curling

Après quelques belles parties, les dernières d'une saison active, sont toujours plus chaudes et contestées, on vient de couronner cette saison par une belle soirée qui eut lieu aux salles du Laurentide Curling Club et qui réunit une cinquantaine de fervents de ce sport. La soirée fut présidée par M. Russell Cooper, président, et on procéda à la distribution des différents trophées et prix gagnés durant l'hiver, comme suit:

Prix du bonspiel du président, gagnés par MM. Geo. Backer, A.-E. Brown, Chs-S. Kee et T.-G. Martin.

Deuxième prix, gagné par MM. R. McLeay, William Geddes, E. mile Allard et S.-J. Hyde.

Prix du vice-président gagnés par MM. Wm-R. McLeay, A.-E. Brown, Eugène Bellemare et S.-J. Hyde.

Deuxième prix gagnés par MM. E.-B. Wardle, Rev. C. Stevens, W.-E. Gimby et Chs-S. Kee.

Couple Blinco, gagnés par MM. J.-A. Reed, Albert Thibault, William Geddes et Wm McLeod, représentant les départements du Steam Plant et des Ingénieurs.

M. Tom Hale fut déclaré vainqueur de la coupe Laurentide.

Les joueurs qui ont réussi à gagner les cuillers en argent aux armées du Club sont MM. Ernest Mercier, S.-J. Hyde, 4; Dr. Emile Vennes, Geo.-P. Webster, chacun 3; Noël Boissjolie, Geo. Backer, Dr. J.-E. Guibord, Dave Guthrie, J.

H. Nobert, H.-P. Webb, Eugène Bellemare, et Chs-S. Kee, chacun 2; et les suivants ont gagné chacun une cuiller, ce sont MM. Nestor Boulard, A.-E. Brown, E.-J. Cleary, Russell Cooper, O. Cournoyer, W. Davidson, Charles Fréchet, D.-C. Foster, Frank Gauthier, Wm Geddes, W. Gimby, Henry Holbrook, Fred Hoffman, James Kirby, Tom Hale, Ant. Marcotte, Omer Pronovost, Armand Rheault, et Albert Thibault.

Un lunch fut donné à cette soirée ainsi que des rafraîchissements. Il y eut également musique et chant de nos belles vieilles chansons et nous donnons ci-après un court résumé des dernières parties de curling de la saison jouées ces jours derniers. En passant disons que les froides dernières nuits permettent encore à nos amateurs de se livrer à leur sport, c'est un record car les années dernières la saison du curling se termina beaucoup plus à bonne heure que cette année.

Concours mixtes pour cuillers

—Mme T.-V. Richardson, M. Oscar Nobert, Mme H. Simmus, M. W.-R. LeayMc, skip, 4; Mme Geo. Balko, M. S.-J. Hyde, Mme Chs Therrien et M. Ernest Mercier, skip, 12.

Mme A.-C. Butler, M. Noël Boissjolie, Mlle M.-K. Simpson et M. Emm. Boissvert, skip, 4;

Mlle Hélène Tremblay, M. Geo. Webster, Mme S.-E. Austin, M. J.-A. Reed, skip, 9;

Mme M.-A. Williams, M. Armand Rheault, Mme S.-J. Hyde, et M. E.-J. Cleary, skip, 13;

Mlle D. Doid, M. Eug. Bellemare, Mlle D.-I. Dickson et M. H.-P. Webb, 5.

Les équipes de MM. Mercier et Cleary sont arrivées en égalité.

Concours de cuillers:—Huit équipes se sont disputé les honneurs de la soirée pour un dernier concours de cuillers, ce fut l'équipe de Tom Hale qui remporta la victoire en battant celle de Pronovost par une avance de 11 points. Voici l'alignement de chaque équipe et les scores détaillés: J. McLeod, M.-A. Williams, Alb. Thibault, Wm McLeay, skip, 13; Geo. Webster, Mike Neville, Oscar Nobert, Percy Blinco, skip, 9; John Hanna et Nestor Boulard, W.-J. Carson et T. Hale, skip, 3; W. Murray, Emile Vennes, H. Holbrook et P.-W. Bates, skip, 8; W. Gimby, J.-A. Desbiens, H.-P. Webb et J.-A. Reed, skip, 16; J.-H. Nobert, Armand Rheault, Emm. Boissvert et Ernest Mercier, skip, 7; J.-P. Emile Dessureault, O. Cournoyer, Frank Gauthier et Omer Pronovost, skip, 4; Eug. Bellemare, Geo. Webster, Noël Boissjolie et Thomas Hale, skip, 15.

La Coupe Blinco:—Le dernier bonspiel de la saison et qui s'est terminé tout dernièrement fut celui de la coupe Blinco. Onze équipes s'enregistrèrent pour ce bonspiel et qui se termina par la victoire de l'équipe de J.-A. Reed, représentant le Steam Plant et les Ingénieurs. Nous donnons ci-dessous l'alignement de chaque équipe:

Time Office, MM. Wm Forster, Nestor Boulard, Frank Gauthier et D. Gauthier, skip; Paper Mill, MM. Geo. Webster, Mike Neville, Henry Holbrook, Russ. Cooper, skip; Uptown, MM. Dr. Emile Vennes, Dr. J.-E. Guibord, H.-E. Brunelle et J.-A. Bernier, skip;

Finances, MM. J.-A. Desbiens, Arm. Rheault, Rev. Stevens et H. Simms, skip; Steam Plant, MM. J. McLeod, Wm Geddes, Alb. Thibault et J.-A. Reed, skip;

Mill Supply, MM. Os. Gélinas, J.-A. Morrow, James Kirby et A.-E. Brown, skip; Power House, MM. Eug. Bellemare, Os. Nobert, Wm McLeay et O. Pronovost, skip;

Paper Mill Repair: MM. Emile Allard, Emm. Boissvert, Tom Hale, et P.-W. Bates, skip; Machine Shop, MM. O. Cournoyer, Noël Boissjolie, Fred Hoffman et E. Mercier, skip; Main office, MM. D. Ritchie, Chs Kee, E.-J. Cleary, D.-C. Foster, skip; Forest Survey, MM. S.-J. Hyde, M.-A. Williams, W.-J. Carson et H.-P. Webb, skip.

Election du Club de Golf de Grand'Mère

Les membres du club de golf de notre ville ont tenu récemment une assemblée à laquelle on procéda à l'élection des nouveaux officiers et à la formation des comités comme suit: Président, M. Geo. Chahoon, jr; secrétaire, M. W.-L. Nason. C'est la neuvième année consécutive que M. Nason occupe ce poste pour le plus grand avantage du club.

Le président M. Chahoon forma les comités suivants: Recrutement, M. F.-A. Sabbaton, président et MM. H.-E. Bates et T.-R. McLagan; —Handicap, M. La Armstrong, président et MM. J.-R. Wallace et G.-E. Brown; —Toursnois, MM. D.-B. Foss, président et C.-H. Savage et W.-D. Mosher; Gazons, MM. E.-B. Wardle, président et F. de P. Townsend et W.-B. Rutherford—Règlements, M. Elwood Wilson, président et le

Comité des Dames:—L'élection des officiers du club de golf de la section des Dames a été tenue ces jours derniers et a donné les résultats suivants: Mme Geo. Chahoon, fut élue présidente et Mlle Edythe J. Murray fut élue secrétaire. Les différents comités suivants furent appointés par Mme Chahoon: Comité de réception, Mme Geo.-Ed. Brown, présidente; Mmes Evelyn Horsfall et H.-G. Beyce et Mme R.-H. Morewood; Comité des Handicaps, Mme Elwood Wilson, présidente et Mme J.-R. Wallace, Mme T.-R. McLagan et Mme Jcs. Goodacre; Comité des Tournois, Mme H.-G. Timmis, présidente et Mmes W.-L. Nason et Kay Wilson.

M. James-R. Anderson reste encore pour cette année l'instructeur en charge du club de golf de Grand'Mère.

Légers accidents à deux constables

Alors qu'il était à opérer l'arrestation d'un homme, le chef Cléophas Hallé, de cette ville, en voulant protéger l'accusé alla donner dans une vitre de porte et se coupa gravement un doigt de la main gauche sur les débris de la vitre cassée.

Le constable Hector Boucher, appelé pour un feu de cheminée à la résidence de M. Nap. Picard, rue Angus, était monté dans une échelle au 2ème étage avec un extincteur chimique quand les deux montants de l'échelle se brisèrent et M. Boucher fut précipité au bas se blessant à un bras et à un pied.

Tableau d'honneur chez les Dames Ursulines

Le récent tableau d'honneur au Pensionnat des Dames Ursulines de cette ville donne les noms suivants:

Classes françaises:—Cours gradué, Mlle Marguerite Champigny; Cours sous-gradué, Mlle Marcelle Hélie; 8ème année, Mlle Suzanne Trépanier; 7ème année, Mlle Germaine Gagnon et Irène Dubé; 6ème année, Madeleine Nicole, Thérèse Dostaler; 5ème année, Françoise Desroches et Lucille Dorais; 4ème année, Laure Dostaler et Claire Champigny; 3ème année, Simonne Duguay et Anne-Marie Pepin; 2ème année, Lauriane Leblanc et Berthe Brunelle; 1ère année, Marguerite Mariani et Carmen Dessureault; Cours préparatoire, Thérèse Bruneau et Marielle Akey.

Classes anglaises:—7ème année, Germaine Gagnon et Marguerite Champigny; 6ème année, Fernande Dauplaise et Marguerite Bernard; 5ème année, Françoise Desroches et Cécile Gagnon; 4ème année, Lucille Dorais et Laure Dostaler; 3ème année, Gabrielle Lapolice et Thérèse Lafrance; 2e année, Raymonde Marcotte et Jeanne Mance Bourassa; 1ère année, Marielle Akey et Mary Cleary; Cours préparatoire, Mmes Marguerite Mariani et Brigitte Gélinas.

Cours de Musique: Cours associés, Aline Ricard, Claire Grenier et Juliette Gagnon; Cours supérieur Suzanne Lambert, Yvette Matteau, Germaine Gagnon, Marguerite Champigny et Simonne Duguay; Cours senior: Mlle Lucille Leduc, Jeannine Matteau, Ruth Marcotte, Evelyn Ferron.

Cours Intermédiaire, Françoise Maltais et Lucille Dorais, Cours Junior: Mlle Fernande Jacob, Estelle Rheault, Raymonde Marcotte et Gabrielle Ferron. Cours Élémentaire, Cécile Rheault, Florence Petit, Jeanne Biron et Helen Neville.

Printemps tardif

Le printemps tardif ne paraît pas plaire à nos automobilistes qui pensaient s'aventurer plus tôt sur nos grandes routes après un repos des si longs mois de l'hiver. La route entre notre ville et Shawinigan est loin d'être mise à la disposition des automobilistes, il y a encore beaucoup de glace et de neige et on ne s'attend pas qu'elle puisse s'ouvrir avant une couple de semaines pour le trafic.



Fabriqué et vendu par DONAT BOUCHER, Yamachiche, P. Q. et dans toutes les Epicerias Dépot général aux Trois-Rivières chez J. N. Godin Ltée.

Prof. H.-O. Keay:—Tennis, M. Rev. Stevens et MM. Troy-E. Blinco et A.-N. Budden; Capitaine: d'équipe G.-E. Brown.

Section des dames:—L'élection des officiers du club de golf de la section des Dames a été tenue ces jours derniers et a donné les résultats suivants: Mme Geo. Chahoon, fut élue présidente et Mlle Edythe J. Murray fut élue secrétaire. Les différents comités suivants furent appointés par Mme Chahoon: Comité de réception, Mme Geo.-Ed. Brown, présidente; Mmes Evelyn Horsfall et H.-G. Beyce et Mme R.-H. Morewood; Comité des Handicaps, Mme Elwood Wilson, présidente et Mme J.-R. Wallace, Mme T.-R. McLagan et Mme Jcs. Goodacre; Comité des Tournois, Mme H.-G. Timmis, présidente et Mmes W.-L. Nason et Kay Wilson.

M. James-R. Anderson reste encore pour cette année l'instructeur en charge du club de golf de Grand'Mère.

Légers accidents à deux constables

Alors qu'il était à opérer l'arrestation d'un homme, le chef Cléophas Hallé, de cette ville, en voulant protéger l'accusé alla donner dans une vitre de porte et se coupa gravement un doigt de la main gauche sur les débris de la vitre cassée.

Le constable Hector Boucher, appelé pour un feu de cheminée à la résidence de M. Nap. Picard, rue Angus, était monté dans une échelle au 2ème étage avec un extincteur chimique quand les deux montants de l'échelle se brisèrent et M. Boucher fut précipité au bas se blessant à un bras et à un pied.

Tableau d'honneur chez les Dames Ursulines

Le récent tableau d'honneur au Pensionnat des Dames Ursulines de cette ville donne les noms suivants:

Classes françaises:—Cours gradué, Mlle Marguerite Champigny; Cours sous-gradué, Mlle Marcelle Hélie; 8ème année, Mlle Suzanne Trépanier; 7ème année, Mlle Germaine Gagnon et Irène Dubé; 6ème année, Madeleine Nicole, Thérèse Dostaler; 5ème année, Françoise Desroches et Lucille Dorais; 4ème année, Laure Dostaler et Claire Champigny; 3ème année, Simonne Duguay et Anne-Marie Pepin; 2ème année, Lauriane Leblanc et Berthe Brunelle; 1ère année, Marguerite Mariani et Carmen Dessureault; Cours préparatoire, Thérèse Bruneau et Marielle Akey.

Classes anglaises:—7ème année, Germaine Gagnon et Marguerite Champigny; 6ème année, Fernande Dauplaise et Marguerite Bernard; 5ème année, Françoise Desroches et Cécile Gagnon; 4ème année, Lucille Dorais et Laure Dostaler; 3ème année, Gabrielle Lapolice et Thérèse Lafrance; 2e année, Raymonde Marcotte et Jeanne Mance Bourassa; 1ère année, Marielle Akey et Mary Cleary; Cours préparatoire, Mmes Marguerite Mariani et Brigitte Gélinas.

Cours de Musique: Cours associés, Aline Ricard, Claire Grenier et Juliette Gagnon; Cours supérieur Suzanne Lambert, Yvette Matteau, Germaine Gagnon, Marguerite Champigny et Simonne Duguay; Cours senior: Mlle Lucille Leduc, Jeannine Matteau, Ruth Marcotte, Evelyn Ferron.

Cours Intermédiaire, Françoise Maltais et Lucille Dorais, Cours Junior: Mlle Fernande Jacob, Estelle Rheault, Raymonde Marcotte et Gabrielle Ferron. Cours Élémentaire, Cécile Rheault, Florence Petit, Jeanne Biron et Helen Neville.

Printemps tardif

Le printemps tardif ne paraît pas plaire à nos automobilistes qui pensaient s'aventurer plus tôt sur nos grandes routes après un repos des si longs mois de l'hiver. La route entre notre ville et Shawinigan est loin d'être mise à la disposition des automobilistes, il y a encore beaucoup de glace et de neige et on ne s'attend pas qu'elle puisse s'ouvrir avant une couple de semaines pour le trafic.

Travaux importants

La Shawinigan Water & Power propriétaire de l'usine électrique de cette ville (Laurentide Power) est à faire faire l'installation d'une nouvelle unité de 30,000 H.P.

La Chambre de Commerce de Grand'Mère s'oppose au projet de Shawinigan Falls de s'approvisionner d'eau au Lac des Piles

Lors d'une réunion des membres de la Chambre de Commerce de notre Cité une résolution de protestation fut votée à l'unanimité contre le projet de la cité de Shawinigan Falls de s'approvisionner d'eau dans le Lac des Piles. On sait que notre municipalité détient du Gouvernement provincial un droit exclusif pour le Lac des Piles comme source d'alimentation de notre aqueduc municipal, et nos autorités municipales de même que nos hommes d'affaires s'opposent énergiquement à ce que nos droits exclusifs sur le dit lac soient aliénés de quelque manière que ce soit. Voici cette résolution votée par la Chambre de Commerce et qui s'explique par elle-même:

Il est proposé par M. Geo. Hanna, secondé par M. J. A. Debiens, Que la Chambre de Commerce de Grand'Mère, après avoir pris connaissance d'une résolution votée par le conseil de la cité de Grand'Mère à son assemblée régulière du 26 mars dernier relativement au projet de la Cité de Shawinigan Falls de prendre son approvisionnement d'eau au Lac des Piles, la dite résolution protestant énergiquement contre l'attentat qui se prépare contre les droits acquis de notre Cité pour le dit Lac des Piles, endorse fortement cette mesure énergique de protestation de la part de notre conseil municipal et s'oppose de toutes ses forces à cette mesure que tente la cité de Shawinigan Falls. Et que copie de la présente résolution soit adressée au conseil de la cité de Grand'Mère, à la Canada Power & Paper Corp., à l'Hon. Ministre des Terres et Forêts, à M. W. P. Grant, M.P., pour Champlain et au conseil de la Cité de Shawinigan Falls.

A cette même assemblée une résolution fut aussi votée demandant au conseil de faire faire à la journée afin d'aider nos sans travail, tous les travaux d'égouts, de pavage, etc., qui devront être exécutés au cours de l'été.

LA BAIE SHAWINIGAN

Mme Armand Godin, M. et Mme Albéric Gélinas, de St-Boniface, étaient à Montréal dernièrement, où ils ont assisté à la profession religieuse de Mlle Marie-Louise Gélinas, en religion Sr Marie de Symphonie, des Soeurs Marie-Réparatrice.

Mlle Cécile Lacombe, de St-Etienne des Grés, en visite chez M. Albert Ménard.

Mlle Fernande Ménard, à St-Etienne des Grés chez M. Jimmy Lacombe.

M. Joseph Lefebvre, de St-Elie de Caxton, chez sa fille Mme Hervé Gagnon, ces jours derniers.

En visite chez M. Louis Amiot, et Mme Thomas Bellemare: M. Maxime Paquin, de St-Boniface; MM. Henri, Louis et Ephrem Paquin, de Ville-Marie, Cte Témiscamingue; Mme Hormisdas Bourassa, de Manchester, N.-H.; M. et Mme Edm.-R. Bellemare, de Montréal; M. et Mme Adélaïde Paquin, leurs enfants, de Grand-Mère; Mme Elzéar Lavergne, ses fils Amédée et Eugène Lavergne, de Ste-Flore.

Shawinigan

Victoires successives de la Banque Royale

Les quilleurs de la Banque Royale marchent de victoire en victoire à la grande consternation de leurs amis de la Banque de Commerce. Dans trois rencontres qui ont eu lieu récemment entre ces deux équipes, la Banque de Commerce est restée vaincue, parvenant dans un cas à gagner deux parties mais les gars de la Banque Royale l'ont emporté sur le total des points et comme ce sont les points qui comptent pour le résultat final ils n'ont, en somme, rien perdu de leur avantage.

Coles, qui pilote l'équipe de la Banque de Commerce, a joué jusqu'ici le plus fort total en trois parties avec 395 et il détient également le record pour partie simple avec 156. Détail des parties:

Banque de Commerce (1)

Bournival C. 129 68 112 307
Lanneville L.-P. 77 79 119 275
Leblanc O. 86 82 84 252
Drysdale A. 73 130 86 298

Banque Royale (2)

Houle L. 91 101 97 289
Hébert A. 75 102 93 270
Cormier B. 108 88 120 316
Raymond E. 95 121 83 299
Ladouceur T. 89 115 99 303

Banque de Commerce (2)

Bournival C. 68 69 97 234
Leblanc O. 81 89 137 307
Drysdale A. 131 97 108 336
Roberts S. 90 97 80 267
Coles H. 95 75 106 276

Banque Royale (1)

Houle L. 91 101 97 289
Hébert A. 75 102 93 270
Cormier B. 108 88 120 316
Raymond E. 95 121 83 299
Ladouceur T. 89 115 99 303

Banque de Commerce (1)

Bournival C. 68 69 97 234
Leblanc O. 81 89 137 307
Drysdale A. 131 97 108 336
Roberts S. 90 97 80 267
Coles H. 95 75 106 276

Banque Royale (2)

Houle L. 91 101 97 289
Hébert A. 75 102 93 270
Cormier B. 108 88 120 316
Raymond E. 95 121 83 299
Ladouceur T. 89 115 99 303

Banque de Commerce (2)

Bournival C. 68 69 97 234
Leblanc O. 81 89 137 307
Drysdale A. 131 97 108 336
Roberts S. 90 97 80 267
Coles H. 95 75 106 276

Banque Royale (1)

Houle L. 91 101 97 289
Hébert A. 75 102 93 270
Cormier B. 108 88 120 316
Raymond E. 95 121 83 299
Ladouceur T. 89 115 99 303

Banque de Commerce (1)

Bournival C. 68 69 97 234
Leblanc O. 81 89 137 307
Drysdale A. 131 97 108 336
Roberts S. 90 97 80 267
Coles H. 95 75 106 276

Banque Royale (2)

Houle L. 91 101 97 289
Hébert A. 75 102 93 270
Cormier B. 108 88 120 316
Raymond E. 95 121 83 299
Ladouceur T. 89 115 99 303

Banque de Commerce (2)

Bournival C. 68 69 97 234
Leblanc O. 81 89 137 307
Drysdale A. 131 97 108 336
Roberts S. 90 97 80 267
Coles H. 95 75 106 276

Banque Royale (1)

Houle L. 91 101 97 289
Hébert A. 75 102 93 270
Cormier B. 108 88 120 316
Raymond E. 95 121 83 299
Ladouceur T. 89 115 99 303

On s'étudie trois semaines, on se dispute trois ans, on se tolère trente ans, et les enfants recommencent. (Taine).

Coles H.-O. 129 102 72 296
487 468 473 1428

Banque Royale (2)

Houle L.-H. 80 96 104 280
Hébert A. 60 82 75 217
Cormier B. 72 124 112 311
Raymond E. 116 75 118 309
Ladouceur T. 117 117 123 357

Banque de Commerce (2)

Bournival C. 68 69 97 234
Leblanc O. 81 89 137 307
Drysdale A. 131 97 108 336
Roberts S. 90 97 80 267
Coles H. 95 75 106 276

Banque Royale (1)

Houle L. 91 101 97 289
Hébert A. 75 102 93 270
Cormier B. 108 88 120 316
Raymond E. 95 121 83 299
Ladouceur T. 89 115 99 303

Banque de Commerce (1)

Bournival C. 68 69 97 234
Leblanc O. 81 89 137 307
Drysdale A. 131 97 108 336
Roberts S. 90 97 80 267
Coles H. 95 75 106 276

Banque Royale (2)

Houle L. 91 101 97 289
Hébert A. 75 102 93 270
Cormier B. 108 88 120 316
Raymond E. 95 121 83 299
Ladouceur T. 89 115 99 303

Banque de Commerce (2)

Bournival C. 68 69 97 234
Leblanc O. 81 89 137 307
Drysdale A. 131 97 108 336
Roberts S. 90 97 80 267
Coles H. 95 75 106 276

Banque Royale (1)

Houle L. 91 101 97 289
Hébert A. 75 102 93 270
Cormier B. 108 88 120 316
Raymond E. 95 121 83 299
Ladouceur T. 89 115 99 303

Banque de Commerce (1)

Bournival C. 68 69 97 234
Leblanc O. 81 89 137 307
Drysdale A. 131 97 108 336
Roberts S. 90 97 80 267
Coles H. 95 75 106 276

Banque Royale (2)

Houle L. 91 101 97 289
Hébert A. 75 102 93 270
Cormier B. 108 88 120 316
Raymond E. 95 121



De la Lecture pour tous, Jeunes et Vieux

Premier sourire du printemps

(Théo. Gautier)

Tandis qu'à leurs oeuvres perverses
Les hommes courent haletants,
Mars, qui rit malgré les averse,
Prépare en secret le printemps.

Pour les petites pâquerettes,
Sournoisement, lorsque tout dort,
Il repasse des colerettes,
Et cisèle des boutons d'or.

Dans le verger et dans la vigne
Il s'en va; furtif perruquier,
Avec une houppe de cygne
Poudrer à frimas l'amandier.

La nature au lit se repose,
Lui, descend au jardin désert
Et lace les boutons de rose
Dans leur corset de velours vert.

Tout en composant des solfèges
Qu'aux merles il siffle à mi-voix
Il sème aux prés les perce-neiges,
Et les violettes aux bois.

Sur le cresson de la fontaine
Où le cerf boit, l'orsille au guet,
De sa main cachée, il égène
Les grelots d'argent du muguet.

Sous l'herbe pour que tu la cueilles
Il met la fraise au teint vermeil
Et te dresse un chapeau de feuilles
Pour te garantir du soleil.

Puis lorsque sa besogne est faite
Et que son règne va finir,
Au seuil d'avril tournant la tête
Il dit: "Printemps, tu peux venir!"

La science pour tous

D'où vient l'expression mettre le couvert?

Nous avons pris l'habitude de dire **mettre le couvert, défaire le couvert**, pour dire: servir et desservir la table.

Voici l'origine de cette expression. Au Moyen-âge dès que la table était entièrement servie, on étendait dessus un immense voile de mousseline ou d'étoffe légère qu'on ôtait sitôt que tous les convives étaient présents. On disait **mettre et ôter le couvert**.

Les Bouffons

On raconte qu'un sacrificateur grec nommé Buphon après avoir immolé un boeuf dans un sacrifice en l'honneur de Jupiter, prit la fuite et courut si rapidement que personne ne put le rattraper. Les juges décidèrent que, parmi les instruments du sacrifice, la hache était coupable, et ils acquittèrent les autres.

Les années suivantes, on répéta le même arrêt à la suite de la même cérémonie; et, depuis, toutes les farces prirent le nom de bouffonneries.

Dès l'antiquité la plus reculée on vit les grands et les riches attacher à leurs personnes des bouffons. C'étaient, la plupart du temps, des mous ou des êtres disgraciés de la nature, et leur aspect difforme provoquait les rires et les quolibets, au lieu d'attirer la pitié. Les femmes elles-mêmes s'entouraient de bouffons de leur sexe qu'elles appelaient fatuacé. Tous les rois eurent leur bouffon ou leur fou que les courtisans comblaient de cadeaux pour s'attirer leur faveur et avoir ainsi quelque accès auprès du souverain.

Les roses

La rose était consacrée à Vénus et on racontait qu'elle devait sa couleur au sang de la déesse.

Chez les Romains, on faisait des dépenses excessives pour en posséder en hiver et on ne donnait pas de festins sans que les tables soient jonchées de ces fleurs.

Les couronnes de roses étaient chez les Anciens des emblèmes de joie et de plaisir. Les femmes s'en paraient et en portaient des guirlandes dans les processions.

Saint Basile dit qu'à la naissance du monde, les roses ne possédaient point d'épines et qu'elles eurent des pointes à mesure que les hommes méprisèrent leur beauté.

Les livrées

Pepin, chef de la race carlovin-

gienne, établit la coutume aux fêtes de Noël et de Pâques. Les prélats et tous les seigneurs du royaume y assistaient et devaient revêtir des habits donnés par le roi et appelés livrées.

Louis IX, en 1244, fit faire pour tous les seigneurs de sa cour des capes fourrées sur lesquelles il avait fait broder une croix.

Sous le règne de Louis XIV, c'était encore une distinction recherchée des courtisans que de porter, avec la permission du roi ce qu'on appelait le juste-au-corps à brevet et de le livrer.

Les chevaliers ne se présentaient aux tournois et aux carrousels que revêtus de la livrée de leurs dames. C'était ordinairement une écharpe de leur couleur préférée. Les laquais qui accompagnaient les chevaliers portaient dans ces solennités la livrée de la dame de leur maître. De là est venu l'usage des livrées que portent les domestiques des maisons titrées; l'écusson était brodé sur les galons des habits.

Depuis, on a employé le mot livrée pour désigner le personnel d'une maison.

Les bureaux

A l'origine, le mot bureau signifiait une sorte de bure, grosse étoffe de laine foncée. On trouve dans Boileau le vers suivant:

... qui n'était vêtu que de simple bureau.

On prit l'habitude de couvrir les tables sur lesquelles on écrivait avec un tapis de cette étoffe, et ce meuble prit le nom de bureau. Plus tard, la pièce même où était placé ce bureau prit le même nom.

Paraître

Qui de nous peut se vanter de n'avoir pas de ci, de là, comme la tentation de paraître? Qui de nous n'y a cédé?—Paraître, se faire valoir, faire semblant... appelez cela comme vous voudrez le fait n'en est ni moins réel ni moins certain. Les enfants veulent paraître: les grandes personnes aussi. Chacun de nous se sent supérieur au voisin à un point de vue déterminé et il entend que nul ne l'ignore.

Certains enfants cherchent à se faire remarquer par leur docilité, d'autres par leurs caprices; ils veulent attirer et retenir l'attention et le fait de se sentir l'objet d'un blâme ou d'un compliment leur importe peu pourvu que l'on s'occupe d'eux. D'autres encore trouvent le moyen d'en imposer à leurs petits camarades par des récits plus ou moins fantastiques de leur vie privée, des faits et gestes de leurs parents, de leurs dépenses, de leurs voyages, etc... Et ne croyez pas que ceci soit particulier à tel ou tel rang de l'échelle sociale! Non, vous

dis-je, nous en sommes tous au même point. Paraître savoir ce que le voisin ignore, paraître posséder ce que les autres envient, paraître s'amuser follement quand tout le monde s'ennuie, et paraître s'ennuyer quand les rires fusent de toutes parts—paraître, paraître, paraître! Tout cela dans le but de se faire valoir, de se faire remarquer, de se singulariser, de paraître tout simplement!!!!

Chez certains individus cela devient une manie—je me hâte de dire que ceux-ci n'ont généralement pas le sens du ridicule. Ils s'habillent d'une façon extravagante ou grotesque, affirment des opinions qui, la plupart du temps, ne sont pas les leurs, répètent des lieux communs et se posent en dictateurs. On sourit; jusqu'à un moment où les choses se gâtent parce que ces inconscients touchent en nous un point sensible, et alors on se fâche et un mot peut entraîner l'irréparable. Cependant, les pires maudits sont encore ceux qui veulent attirer l'attention en faisant des mots d'esprit. Les gens qui sont réellement spirituels n'essent pas de le paraître; ils le sont en quelque sorte malgré eux et leur réputation grandit sans peine chaque jour. Mais ceux qui font effort dans ce sens et qui cherchent ensuite l'effet produit mettent l'indulgence de leur entourage à une rude épreuve.

Leurs soi-disants mots d'esprit sont en général bêtes à pleurer et il est impossible de leur ouvrir les yeux. Il arrive parfois que leur esprit s'exerce aux dépens d'autrui. Mieux vaut alors intervenir car ils peuvent causer de véritables catastrophes sans même s'en apercevoir. Et maintenant, quel but poursuivons-nous en écrivant comme nous le faisons tous parfois au désir de paraître?—Un auteur moderne a dit que "ce que les hommes (et les femmes!) pardonnent le moins à leurs semblables, c'est qu'on n'ait pas besoin d'eux!"—Peut-être est-ce là le mot de l'énigme. Paraître... pour se rendre indispensable. Quel leurre et quelle présomption! Nul n'est indispensable puisque la Providence et la loi des compensations ont avant nous et mieux que nous réglé l'univers! Sachons donc modérer ce désir et nous effacer plus fréquemment. Nos qualités réelles n'en paraîtront que meilleures!

V. Barton

RESUME DU RAPPORT DU CAN. NATIONAL

Le rapport annuel du Chemin de fer national du Canada pour 1929, préparé par sir Henry Thornton, président du réseau, a été déposé sur la table des Communes aujourd'hui, par l'hon. T.-A. Crerar, ministre des Chemins de fer et Canaux. Il accuse une diminution dans les revenus bruts de \$16,752,948, ou de six pour cent sur les chiffres de 1928 et une diminution de \$13,321,497 dans les revenus nets.

La diminution dans le trafic, dit le rapport, fut presque entièrement due à la diminution de la récolte dans l'Ouest et aux conditions du marché. La diminution de revenus provenant du transport du grain seulement s'est élevée à \$15,509,311, et l'annulation des excursions de moissonneurs représente une perte de revenus de \$1,250,000.

La récolte totale du grain, en 1929, est évaluée à 501,206,000 boisseaux, soit 56% de moins qu'en 1928. Comme facteurs de diminution de recettes il faut aussi compter avec la crise financière et l'état léthargique des affaires qui a suivi. Le tout a créé une situation anormale, mais, ajoute sir Henry, "l'opinion générale semble être que cet état de choses n'est que temporaire et que le Canada continuera à prospérer."

La crise du transport du grain s'est fait sentir si soudainement qu'il a été difficile d'y compenser par des réductions de dépenses. De plus la Compagnie avait déjà encouru une forte dépense en distribuant plusieurs milliers de wagons vides en prévision du transport normal du grain. L'argent ainsi dépensé ne put naturellement être recouvré.

Comme l'on considérerait que l'arrêt dans la circulation n'aurait qu'un caractère temporaire il fut jugé impolitique et même contraire aux intérêts de la nation d'instaurer un programme de réduction générale qui aurait eu pour effet de faire perdre leur emploi à plusieurs centaines de personnes et aurait eu une fâcheuse répercussion économique. C'est pourquoi, tout en adoptant immédiatement une attitude de prudente économie la Compagnie prit garde de ne pas créer un état de dépression plus grave et de plus longue durée.

Les recettes totales se sont élevées à \$259,878,972 dont \$193,653,911 proviennent du service des marchandises, \$32,012,885, du service des voyageurs, \$13,381,328 des messageries et \$20,830,847 des postes et divers autres services. Au cours de l'année le Chemin de fer paya en salaires \$173,078,506. Le nombre moyen de ses employés fut de 109,096.

Les dépenses d'exploitation s'élevèrent à \$214,816,892, soit une diminution de \$3,431,451 ou de 1,6% sur celles de 1928. L'entretien de la voie et des constructions coûta \$46,868,217 et l'entretien du matériel \$48,460,840. Le rapport dit que les dépenses d'entretien augmentèrent dans le premier semestre de l'année et que des augmentations de salaires furent consenties en mai et juin.

Les recettes nettes du réseau se sont élevées à \$45,062,080, une diminution de \$13,321,497, sur celles de 1928. Les dépenses d'exploitation représentent 82,66 pour cent des recettes brutes. En 1928 elles représentaient 78,89 pour cent. Les taxes se sont élevées à \$5,138,179 contre \$4,998,950 en 1928.

Les revenus de l'exploitation applicables au paiement des intérêts dus au public et autres intérêts s'élevèrent à \$39,038,974. Les intérêts dus au public sur la dette fondée s'élevèrent à \$45,258,920 et ceux sur la dette non fondée à \$2,649,916, de sorte que le déficit est de \$8,869,802. Les intérêts accrus sur les avances du Gouvernement s'élevèrent à \$32,064,132 ce qui laisse un déficit total de \$40,933,944.

Le rapport dit que l'on continue à étudier un projet de révision financière et de consolidation des compagnies canadiennes du réseau. La réalisation du même projet pour les compagnies américaines est bien avancée. Les opérations financières du réseau, en 1929, s'élevèrent à \$138,000,000. Le montant des retraits à la dette est de \$32,836,636. On a ajouté largement à l'actif du Réseau. Les placements en nouvelles voies et matériel se sont élevés de \$1,942,146,252 qu'ils étaient en 1928 à \$2,038,398,432 en 1929. L'actif total, au 31 décembre 1929, était de \$2,333,878,919, une augmentation de \$120,586,494 sur celui de 1928.

Au cours de l'année 345 milles de voies nouvelles ont été régalfées et on a posé le rail sur 248 milles. On a acheté 652 milles de chemin de fer, au coût de \$16,619,242. De plus un demi intérêt a été acquis dans 821 milles du Northern Alberta Railway System. Le parcours total des voies exploitées à la vapeur par le réseau est maintenant de 23,372 milles, soit 435 milles de plus qu'en 1928.

Au cours de l'année 625 milles de rails de 100 livres neufs et 180 milles de rails de 85 livres neufs ont été posés. Du matériel d'une valeur de \$27,598,821 a été ajouté au réseau. Sur ce montant \$3,252,113 sont des retraits chargeables au compte de dépenses d'exploitations et le reste est porté au compte de capital. Au cours de l'année ont été achetés 94 locomotives, 7,241 wagons à marchandises et 131 wagons à voyageurs de différents modèles. Parmi les travaux accomplis il faut compter l'érection d'un nouvel atelier de construction de locomotives à la Pointe St-Charles, les travaux au viaduc de Toronto, la nouvelle gare à Hamilton, l'agrandissement du Château-Laurier, et la suppression des traverses à niveau à différents endroits. Les propriétés de la "Western Union Telegraph, dans les Provinces Maritimes, ont aussi été achevées.

Les placements dans les téléphones et les télégraphes ont été augmentés de \$2,197,943 et ceux dans les terres de \$4,000,238.

L'Interstate Commerce Commission a approuvé la fusion, sous le nom de "Grand Trunk Western Railroad", des dix chemins de fer que le Canadian National a exploités pendant plusieurs années dans les Etats de Michigan, Indiana, l'Illinois, et Wisconsin. La même commission a approuvé le contrôle

permanent, par actions, de la nouvelle compagnie "Grand Trunk Western Railroad" par le Canadian National, et la capitalisation de la nouvelle compagnie à \$91,163,467 ainsi que l'émission de nouvelles garanties en faveur du Canadian National pour le remboursement de ses avances et de ses placements. Le Canadian National aura un contrôle absolu de la nouvelle compagnie.

En 1929, après avoir payé des charges fixes et les dividendes privilégiés la nouvelle compagnie du "Grand Trunk Western" paya sept pour cent sur les actions ordinaires détenues par les "Canadian National Railway" et porta \$1,606,000 à son surplus.

L'Interstate Commerce Commission a aussi autorisé la "Vermont Central Railway Incorporated" à prendre possession du chemin de fer Vermont Central et de capitaliser le réseau à \$27,000,000. La "Canadian National Railway Company" détient maintenant 100 pour cent des actions de la nouvelle compagnie du "Central Vermont Company" au lieu de 73 pour cent du capital-actions de l'ancienne.

Le rapport ajoute que la révision financière du "Central Vermont Railway, Inc.", et de la "Grand Trunk Western Railroad Company" permettra désormais à ces deux compagnies de flotter leurs propres emprunts et de pourvoir à leurs besoins normaux sans qu'il soit nécessaire aux "Canadian National Railway" de leur faire d'avances ou de garantir leurs valeurs.

L'exploitation des lignes de l'Est du Canadian National sur le parcours s'étendant de Lévis et de Diamond Junction accuse un revenu brut de \$36,618,007, en 1929, soit une augmentation de \$2,658,659 sur 1928. Les dépenses d'exploitation se sont élevées à \$33,815,382. L'augmentation de \$1,901,252 (10,3%) dans les revenus (ce qui représente une augmentation de 6% dans le tonnage transporté) est due principalement à une augmentation dans le transport du papier et de la pâte de bois, des articles en fer et en acier, des huiles et des pétroles, du charbon et du coke, du gravier et de la pierre.

L'avion et le cuirassé

Au torpilleur, et au sous-marin, contre lesquels le cuirassé parvient à se protéger, est venu s'ajouter l'avion, un adversaire nouveau et redoutable.

(De la Croix)

Les grandes nations, qui ont voulu s'assurer l'hégémonie sur mer, ont porté tous leurs efforts sur le nombre et la puissance de leurs cuirassés, véritables forteresses flottantes, contre lesquelles il semble que rien ne puisse être tenté. Cependant, les autres pays, dont le budget ne permet pas de lutter sur ce terrain, ont tout d'abord imaginé les torpilleurs, petits navires peu chers, très rapides, dont un seul projectile bien placé peut anéantir en quelques instants un énorme navire de combat.

Les torpilleurs n'ont pas fait disparaître les cuirassés. Les ingénieurs navals ont simplement pris deux mesures de protection: ils ont pourvu les coques des cuirassés de nombreuses cloisons étanches pour limiter dans la mesure du possible les dégâts causés par la torpille, et ils ont muni les grands navires d'une artillerie de calibre moyen, mais à tir très rapide pour essayer de couler les torpilleurs, avant qu'ils aient pu arriver à bonne portée pour lancer leur engin. Même si le torpilleur n'est pas atteint, il est dans les conditions difficiles pour effectuer un tir efficace. Et cela a suffi pour sauver les cuirassés.

Ce que voyant, les nations plus faibles ont imaginé les sous-marins. Un sous-marin peut s'approcher sans risque du but qu'il vise et prendre ses dispositions pour lancer une torpille au bon moment, avec chance de réussite. Contre ce nouvel ennemi, le cuirassé s'est défendu, et par des filets qui arrêtent les torpilles et par des avertisseurs et surtout par des chasseurs de sous-marins. Il n'en est pas moins vrai que, dans la dernière guerre, 20 pour 100 du tonnage des navires de guerre coulés l'ont été par les sous-marins.

L'espoir qu'avait fait naître le sous-marin pour la disparition des grands cuirassés a donc été déçu. Mais, voici qu'un nouvel ennemi est apparu, l'avion, dont les attaques semblent plus difficiles à éviter. Tout de suite après la guerre, des expériences ont eu lieu en différents pays, notamment en Angleterre et aux Etats-Unis, dont les résultats ont été publiés à leur heure. Le nombre des bombes parvenues au début semblait imposant; d'autre part, les canons antiaériens sont un bien faible moyen de défense, si on en juge d'après la faible quantité d'avions qui ont été abattus au cours de la guerre. L'avion allait-

il avoir raison du cuirassé?

Il n'y paraît guère, quand on voit Grande-Bretagne et Etats-Unis construire encore des navires de combat formidables: en moins grand nombre, à cause des conventions signées; mais pas par crainte de ne plus pouvoir servir en cas d'hostilité.

De même que le cuirassé s'est adapté, pour pouvoir lutter contre les torpilleurs et les sous-marins, de même il se transforme pour tenir en échec les attaques aériennes. Dans "La Science et la Vie" (octobre 1929), le lieutenant de vaisseau Jacques Monlau montre ce qui peut être tenté dans ce sens.

Bien évidemment, la lutte contre un autre navire, se trouvant dans le même élément, est autrement commode. L'avion, dans l'air, est, sinon invulnérable, du moins très difficile à atteindre. Il va beaucoup plus vite, peut évoluer en tous sens, en particulier en hauteur; il peut se dissimuler à l'aide des nuages artificiels afin d'approcher de son ennemi; enfin, les bombes qu'il lance ne sont pas dangereuses seulement si elles tombent sur le navire, mais encore si elles éclatent dans la mer à une courte distance. De plus, des hydravions peuvent descendre très près de la surface et lancer contre les navires de véritables torpilles semblables à celles qu'emploient les torpilleurs et sous-marins.

M. Monlau montre tout d'abord qu'il ne faut pas faire état d'une façon absolue des résultats et des expériences qui ont eu lieu et qui ont pu frapper l'opinion. Oui, certaines bombes d'avion sont allées au but et ont coulé en quatre minutes des navires de 16,000 tonnes. Mais il est bon de se rappeler qu'on a réalisé les expériences par le beau temps, à proximité des côtes, ce qui est favorable aux avions; qu'on n'a pas tiré à obus véritables sur ces avions: que les buts se déplaçaient, mais ne manœuvraient pas. L'ensemble de ces conditions ne se retrouverait pas en cas de guerre, de sorte que les résultats seraient probablement tout autres.

En effet, un cuirassé, même de très fort tonnage, ne représente guère que 200 mètres de long sur 30 de large; il est vu par l'avion d'une hauteur assez considérable, il baisse trop, il risquerait d'être abattu. C'est donc une cible de dimensions restreinte. De plus, le bateau est mobile, non seulement par variation de vitesse, mais aussi par changement de direction.

Par une succession de manœuvres, le cuirassé, sans s'écarter beaucoup du chemin qu'il veut suivre, effectue une série de zig-zag, grâce auxquels le pilote de l'avion est complètement dérouter.

En effet, ce dernier ne lance pas sa bombe au jugé. Il possède un viseur, mais il doit tenir compte de sa propre vitesse, puis de celle du navire à atteindre. Ces calculs demandent toujours un certain temps, qui n'est pas inférieure à trois minutes. Si donc, le capitaine cuirassé change le cap de son navire toutes les trois minutes, il met pratiquement l'aviateur dans l'impossibilité de procéder à un tir réglé. Il risque un mauvais coup, mais coup de hasard, beaucoup moins à craindre qu'un tir soigneusement réglé.

D'autre part, on ne tient pas assez compte des pièces antiaériennes qui se trouvent à bord. Il est vrai que, pendant la guerre, le pont-canon des avions abattus par les tirs de canon a été faible; mais on a fait des progrès depuis, et les dernières expériences, tant en France qu'à l'étranger, ont montré qu'en abattant maintenant à des résultats tout à fait satisfaisants.

Ensuite, il faut encore se rappeler que, d'après son nom même le cuirassé est un navire à carapace métallique pour se protéger contre les projectiles ennemis. Le pont des bâtiments est lui-même, cuirassé. On a constaté que ce cuirassement résiste aux bombes de 300 kg.

Enfin, le cuirassé n'est pas abandonné à lui-même; il est toujours accompagné d'un certain nombre d'autres bâtiments qui font, eux aussi, la surveillance, et d'avions d'escadre, capables de livrer combat aux avions de bombardement, en tous cas de gêner considérablement le lancement de leurs engins. Nous conclurons donc, avec M. Monlau, que l'avion est devenu pour le cuirassé un adversaire nouveau et redoutable au même titre que l'ont été le torpilleur et le sous-marin; mais, qu'il existe des moyens efficaces de défense contre ce nouveau danger, lequel n'est pas de taille à faire disparaître les vaisseaux de ligne.

H.C.

Oh! ce n'est pas assez de tenir à Marie par les liens d'une tendre dévotion, il faut encore que votre zèle ait la vertu d'allumer ce feu dans les âmes. Aimer et faire aimer Marie, c'est l'apostolat le plus sublime, le plus consolant; c'est la joie et le ciel anticipé pour un cœur vraiment chrétien.

L'abbé Himonet

Voyagez par le Pacifique Canadien

Pourquoi ne pas prendre avantage de notre longue expérience dans l'organisation de voyages par terre et par mer? Nous sommes à votre entière disposition en tout temps.

D. Chênevert, Agent,

No 122, rue Notre-Dame, Les Trois-Rivières, P.Q.

Débarquement des poissons de mer en février, au Canada

Le succès de la pêche sur la côte occidentale a élevé en février 1930 les débarquements de poisson de mer à un chiffre bien supérieur à celui de février 1929, comme il résulte de la tabulation des données statistiques non contrôlées recueillies par la direction fédérale des Pêches. Toutefois, la valeur des prises au débarquement accuse un décroissement d'environ \$34,800 (étant passée de \$601,549 en 1929 à \$566,746, cette année).

Les débarquements de février 1930 en Colombie britannique furent de quelque 13,500,000 livres supérieures à ceux de février 1929 et se totalisèrent à 22,923,000 livres. Cet accroissement se produisit en dépit d'un déclin accentué dans les prises de fletan, déclin qui résulte de la décision presque unanime des patrons et armateurs de navires de pêche au fletan à différer jusqu'au 1er mars l'exercice des exploitations bien que du 15 février date l'ouverture de la pêche de ce poisson. Dans le cours du mois dernier, il ne fut déchargé que 2,200 livres de fletan, par comparaison à plus de 1,000,000 de livres en février 1929. Le très substantiel accroissement, signalé dans les débarquements de hareng, qui atteignirent presque le chiffre de 20,000,000 de livres par comparaison à 7,372,400 livres seulement en février antérieur, rend compte du gain net sensible réalisé pour l'ensemble des prises propres à la province. Toutefois, l'augmentation des recettes réalisées dans la pêche des harengs et autres poissons n'a pas suffi à contrebalancer la diminution constatée dans le rendement pécheur du fletan, et c'est pourquoi l'exercice des exploitations, au chiffre de \$211,200, se conclut par un fléchissement de \$2,080 par rapport à l'année dernière.

Provinces atlantiques

Sur la côte orientale, les débarquements de février se sont élevés à 8,102,500 livres, soit 553,000 livres de moins qu'en février 1929. Le fléchissement des prises au Nouveau-Brunswick rend compte de ce résultat déficitaire.

La valeur au débarquement des prises du littoral atlantique est montée à \$355,500, soit environ \$32,710 de moins qu'il y a un an.

Les prises de homard se sont élevées à 12,800 livres, résultat tant soit peu moindre qu'en février antérieur. Au chiffre de \$5,375, la valeur au débarquement de ce crustacé se caractérise par un gain de quelques centaines de dollars. Comme question de fait il ne s'exerce que peu de pêche de homard en février. Depuis l'ouverture de la première des saisons de homard en novembre dernier jusqu'au 28 février, la pêche de ce crustacé a fourni 603,600 livres, soit un fléchissement de 110,400 livres par rapport à la période antérieure correspondante. Les cours se sont, toutefois, montrés plus avantageux qu'il y a un an de sorte que la valeur au débarquement propre à la période sous revue s'est totalisée à \$214,070 par comparaison à \$180,297 à la fin de février 1929.

Les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse remportèrent plus de succès en février 1930 qu'en février 1929, tant en ce qui concerne des prises que les recettes réalisées. Les débarquements (y compris certains poissons communs non mentionnés dans les relevés statistiques mensuels émanant de la direction des Pêches) se sont élevés à 6,450,800 livres par comparaison à 6,003,800 livres il y a un an. La valeur au débarquement fut de \$221,176 par rapport à \$209,064. On signale des accroissements dans les prises de morue, de merluche et de lingue et de lieu, colin, merlu, une faible décroissement dans les prises d'aiglefin, d'éperlan et de pétoncles; et une diminution sensible dans le cas du fletan. Il convient toutefois de signaler ici que les prises d'éperlan se sont caractérisées par un accroissement dans la valeur au débarquement.

Marie, placée entre le ciel et la terre, n'est-elle pas le grand moyen à l'usage de Dieu et des hommes? Dieu s'en est servi pour venir à nous et pour nous attirer à lui; la miséricorde divine a pris le nom et la figure d'une mère.

Le Radiola Westinghouse Modèle Console

Avec le fameux chassis "33",
sept lampes tout électrique,
avec haut parleur.

\$139

Complet et installé

Termes faciles

\$10 comptant, puis \$7 par mois.

LINDSAY'S
C.W. LINDSAY & CO. LIMITED

J.-E. GREGOIRE, Gérant

134, rue Notre-Dame, Trois-Rivières.
56b, 5me rue Shawinigan Falls. Téléphone: 527-j

RAPPORT ANNUEL DE L'INTERN. PAPER

Les revenus nets ont été de
\$13,151,264.85 en 1929 avant la
dépréciation et les dividen-
des. Aperçu général.

LES PERSPECTIVES

Boston, Mass., 9.—Le premier rapport annuel de l'International Paper & Power Company couvrant l'exercice qui finit le 31 décembre 1929 vient d'être rendu public. Ce rapport démontre que les revenus de la compagnie applicables à la dépréciation et au paiement des dividendes sur les actions de l'International Paper & Power Company, se sont élevés à la somme de \$13,151,264.85. La compagnie a payé en dividendes \$6,447,651 sur les actions privilégiées, et \$2,386,800 sur les actions communes classe "A". Une somme de \$9,139,502.82 a été portée au compte de dépréciation ce qui a laissé pour l'année 1929 un déficit de \$4,822,748.97. Le montant des revenus non distribués de la New England Power Association applicable aux actions contrôlées par l'International Paper & Power Co., a été de \$1,711,510.61. Ce montant n'est pas inclus dans les revenus de l'International Paper & Power Company qui sont donnés plus haut. Le bilan de la compagnie démontre un actif global réalisable de \$56,000,000, qui se trouve dépasser de quatre fois le total du passif exigible. La compagnie ne doit rien aux banques de même que ses subsidiaires.

L'International Paper & Power Co., constitue une compagnie de contrôle (holding company). Elle n'est pas une compagnie en opérations par elle-même. Le 1er janvier 1929, sa seule subsidiaire était l'International Paper Company. Le 25 mars 1929, l'International Hydro-Electric System fut organisé pour acquérir de l'International Paper Company les équités dans Canadian Hydro-Electric Corporation Limited et dans la New England Power Association. Durant le cours de l'année, le vaste programme de développement commencé par la compagnie en 1925, fut à peu près complété. La capacité des moulins à papier des Trois-Rivières et de Kipawa fut doublée. En plus de cela, la compagnie a érigé ou acquis trois moulins à papier au Canada et à Terre-Neuve et elle a également érigé ou acquis cinq moulins de papier de luxe dans les états du sud américain. On peut dire que l'expansion de la compagnie est terminée maintenant et que cette dernière va commencer à profiter des travaux de développement exécutés durant le cours des quatre dernières années.

Les profits bruts de la Canadian Hydro-Electric Corporation Limited, en 1929, ont été de \$6,855,778, comparativement à \$4,367,393, en 1928. Les revenus nets ont été de \$991,882, soit \$215,819 de plus qu'en 1928. Cette amélioration provient particulièrement des contrats passés entre les compagnies subsidiaires de la compagnie et la Corporation Hydro-Electrique de l'Ontario pour la vente d'énergie électrique. Les revenus de la Canadian Hydro-Electric Corporation Limited, en 1930 vont certainement augmenter en 1930 à cause de l'augmentation constante dans la production de pouvoir électrique de la compagnie.

Le revenu brut de la New England Power Association, en 1929, a augmenté de 26.9 pour cent sur

l'année 1928. Il s'est élevé à la somme de \$40,408,008. Les profits nets de la compagnie après la réserve au compte de dépréciation et le paiement des dividendes privilégiés ont été de \$4,514,875, ce qui est l'équivalent de \$5.24 par action. Ces chiffres se comparent à \$3.382,517 et à \$4.04 par action pour 1928. L'augmentation dans les profits de la compagnie provient surtout de l'acquisition de quatre propriétés en opération qui a été faite en 1929, soit la Worcester Electric Light Company, la Fall River Electric Light Company, la Tiverton Electric Light Company et l'Attelboro Steam & Electric Company. On s'attend à ce que les opérations de cette compagnie vont augmenter d'une façon substantielle en 1930.

La production totale de papier et de pulpe de l'International Paper & Power Company, en 1929, a été de 1,415,843 tonnes contre 1,173,529 tonnes en 1928 et 833,833 tonnes en 1927. Ces chiffres ne comprennent pas la pulpe manufacturée par la compagnie pour son usage personnel dans la fabrication du papier.

L'efficacité des moulins à papier de la Canadian International Paper Co., s'est améliorée constamment en 1929. La production quotidienne moyenne du moulin des Trois-Rivières a été de 653 tonnes en 1927, de 667 tonnes en 1928 et de 692 tonnes en 1929. Elle était de 708 tonnes en février 1930. La production quotidienne moyenne des quatre machines du moulin de la Gatineau était de 472 tonnes en 1928, de 574 tonnes en 1929 et de 581 tonnes en février 1930. La capacité du moulin de Kipawa a été augmentée de 250 à 330 tonnes par jour. Le moulin de l'International Paper à Terre-Neuve a vu sa production quotidienne moyenne dépasser de 438 tonnes en 1928 à 483 tonnes en 1929 et à 484 tonnes en février 1930. Le moulin de l'International Paper situé à Dalhousie, N. B., est en opération actuellement. Il pourra produire 825 tonnes de papier par jour. Deux machines ayant une capacité combinée de 275 tonnes sont actuellement en opération à ce moulin.

L'International Paper & Power Co., a augmenté ses limites de bois de plus de 1,100,000 acres en 1929. L'efficacité du service de protection de la compagnie contre le feu a considérablement augmenté sur l'étendue de plus de 12,000 milles carrés où il est exercé. L'International Securities Co. a réalisé en 1929, des profits nets de \$738,821.34, après toutes les charges qui ne sont pas comprises dans les chiffres fournis concernant les profits nets de l'International Paper & Power Company.

FARINE DE BOIS

La sciure et les déchets de bois qui encombrant les ateliers n'ont sous cette forme qu'une faible valeur parce qu'on n'a pas l'emploi de toute la production. Aujourd'hui, on en transforme de grandes quantités en farine de bois, tant en France qu'en Amérique, et les Etats-Unis sont de tous les pays celui qui en consomme le plus, puisqu'il en importe de l'étranger des milliers de tonnes.

Pour préparer la farine de bois, on se sert de moulins, soit des anciens moulins à meules qui étaient utilisés autrefois pour la mouture du blé, soit de récents moulins à cylindre spécialement conçus. Les déchets pénètrent entre les meules ou les cylindres qui ne sont pas

tout à fait parallèles; à mesure que la rotation des broyeurs réduit le bois en particules plus fines, celles-ci sont poussées plus avant dans la partie la plus resserrée et sortent sous l'aspect d'une véritable poudre farineuse. Cette poudre est recueillie et passée dans des broyeurs spéciaux pour lui donner l'uniformité voulue. Après quoi, on l'entraîne par un courant d'air dans une chambre de grandes dimensions, où les particules se classent par grosseur, les plus volumineuses tombent les premières.

La farine de bois sert de "charge" pour diverses applications. Dans la fabrication du linoléum, en particulier du linoléum merisé, on utilise en Amérique, 9,000 tonnes par an de cette farine qui, mélangée à l'huile de lin, fournit une matière plastique souple et légère. Pour absorber la nitroglycérine, dans la fabrication de la dynamite, on a longtemps fait usage du kiéséguhr, composé d'infusoires fossiles; mais il y a tout avantage à remplacer cette matière, qui est inerte, par de la sciure ou mieux de la farine de bois, qui est combustible et augmente la puissance explosive de la dynamite. Enfin, pour fabriquer les objets de bakélite, résine synthétique de plus en plus employée, on incorpore à cette matière une grande quantité de farine de bois.

Comme autres emplois, la farine de bois sert encore à préparer les papiers de tenture veloutés, des sortes de bois de placage avec lesquels on prépare des dessus de brosse, des jouets, des objets de bimbeloterie. Pour ces dernières applications, on emploie de la farine de bois pure et colorée suivant le goût de chacun à laquelle on joint un agglomérant rendu imperméable. La matière peut se mouler, et, une fois sèche, se travaille comme du bois ordinaire, elle est susceptible de prendre un beau poli, d'autant plus parfait que la farine employée est plus fine.

Tous les bois peuvent servir à la préparer; cependant, on utilise de préférence les essences claires ou le bois blanc, à l'exception des bois résineux.

Grand Pèlerinage Canadien à Rome

Organisé par les Révérends Pères
Jésuites Canadiens

A l'occasion du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Pie XI et de la canonisation des bienheureux martyrs canadiens, les Pères Jean de Brébeuf, Isaac Jogues, Gabriel Lalemant, Noël Chabanel, Charles Garner, Antoine Daniel, Jean de la Lande, René Goupil, de la Compagnie de Jésus, pionniers de l'apostolat et de la civilisation en terre canadienne, les RR. Pères Jésuites des deux provinces française et anglaise du Canada se sont joints pour organiser à Rome, un pèlerinage qui promet de remporter un grand succès.

Ce pèlerinage, qui vient de recevoir la haute approbation de Son Excellence le délégué apostolique et de S. E. le cardinal Rouleau, ainsi que de l'épiscopat canadien, sera le seul patronné, organisé et dirigé par les Pères Jésuites canadiens.

Le départ aura lieu de Montréal le 29 mai prochain, à bord du paquebot "Montclare" du Pacifique Canadien. C'est un navire sûr et rapide de 16,400 tonnes, qui assurera aux voyageurs une traversée confortable.

L'itinéraire, depuis l'arrivée à Cherbourg vers le 5 juin, jusqu'au retour dans le même port, où aura lieu l'embarquement à bord du "Montrose" du Pacifique Canadien pour revenir à Montréal le 12 juillet sera le suivant:

De Cherbourg, pèlerinage en autocar à Condé-sur-Vire, pour y visiter la ferme où naquit Jean de Brébeuf et l'église où il reçut le Baptême et à Lisieux. Quelques jours à Paris. — Bordeaux — Biarritz — Pèlerinage à Loyola, Espagne et à Lourdes en autocar. — Lyon — Pèlerinage à Ars et à Paray-le-Monial en autocar. Visite de Genève, Suisse. Nice — De Nice à Menton par Monte-Carlo et Monaco en autocar. — Gènes — Innsbruck, Autriche. — La Passion à Oberammergau, Allemagne. — Venise. — Séjour d'une semaine à Rome. — (Voyage facultatif de deux jours à Naples). — De Rome à Milan. — De Milan à Paris. — De Paris à Cherbourg, et retour à Montréal à bord du "Montrose" le 12 juillet.

Une double extension est prévue pour ceux qui désireraient prolonger leur voyage d'une semaine ou d'une quinzaine: Reims, Verdun, Mayence, le Rhin, Cologne, Bruxelles, Anvers (exposition) formeraient la première partie; Londres, Oxford, Dublin, Belfast, etc., pour la seconde.

Les prix demandés pour ce voyage, avec ses extensions, sont remarquablement modérés, si l'on tient compte de la durée et des nombreux endroits visités en Europe. Aussi les organisateurs augurent-ils que ce pèlerinage sera très populaire parmi les catholiques du Canada, tout entier. Pour renseigne-

La voie des Grands Lacs à l'Atlantique

Un chenal de 24 pieds de profondeur dans les Grands Lacs

Washington, 7.—Le comité des rivières et des ports de la Chambre, a approuvé, hier, un projet du gouvernement fédéral pour prendre le contrôle des canaux Érié et Oswego, afin de procurer une voie fluviale aux grands lacs vers l'Atlantique. Le comité fait toutefois la réserve que l'Etat de New-York devra abandonner tous les droits sur ce projet.

Ce projet entraînerait une dépense de \$26,906,210 pour un chenal de 13 pieds de profondeur, que l'on élargirait, là, où il serait nécessaire. L'entretien en coûterait \$2,500,000 par année. Le comité a renvoyé une recommandation du bureau des ingénieurs de l'armée au sujet d'un canal de 14 pieds de profondeur et qui aurait coûté \$60,000,000.

Les canaux Érié et Oswego, a déclaré le président Dempsey, pourraient servir au transport de 12,000,000 de tonnes par année. Au sujet des Grands Lacs, le président Dempsey a dit qu'un chenal de 24 pieds de profondeur, lorsque l'eau est basse, sera amplement suffisant.

O Vierge auguste, sainte Mère de Dieu, devenue notre mère, souvenez-vous que, si rien n'a été fait sans Dieu, rien n'a été réparé, restauré sans vous. Soyez donc toujours notre douce réconfortatrice et le canal des divines miséricordes sur nous! L'abbé Himonet

ments complets et locations de places, on est prié de communiquer avec le R. P. Primeau, S.J., 1855, rue Rachel Est, à Montréal.

Le Français et la natalité

Pour la première fois depuis la guerre le nombre des décès a dépassé celui des naissances l'année dernière

Paris, 9.—Les statistiques publiées hier par le sous-secrétaire de l'Economie Nationale révèlent que pour la première fois depuis la guerre les mortalités ont dépassé les naissances en France au cours de l'année 1929.

L'excédent des mortalités sur les naissances est de 12,564. La cause en est attribuée à deux facteurs: premièrement, une augmentation de plus de 10 pour-cent dans le nombre des mortalités au cours de l'année, et deuxièmement, une baisse de la natalité qui a atteint, l'an dernier, son chiffre le plus bas depuis la fin du conflit mondial.

En 1928, les naissances excédèrent les mortalités de 70,205, et en 1929, la première année que ces statistiques furent faites pour toute la France, en comprenant l'Alsace et la Lorraine, le nombre des naissances avait dépassé de 159,790 celui des mortalités.

En 1929, les morts se sont totalisés à 741,104, comparées à 675,110 en 1928, et 674,621 en 1929.

En 1929, les naissances ont atteint 728,540, comparées à 745,315 en 1928 et 834,411 en 1929.

On ensemece un peu partout dans l'Ouest

Une augmentation de 25% dans la superficie ensemeecée à la Rivière à la Paix.

Edmonton, 8.—Les fermiers des terres élevées des environs d'Ed-

monton ont commencé à ensemeencer et lorsque les autres fermiers se seront mis de la partie, la semaine prochaine, l'ensemencement sera général dans toute la province. Dans la région de la Rivière à la Paix, le climat est très favorable car le printemps est arrivé de bonne heure cette année. L'humidité de la terre rend le sol tout à fait favorable aux semailles. On ensemeencera une superficie plus grande de 25%, cette année, dans cette région, et ce sera surtout du blé.

Au Manitoba, les fermiers se plaignent un peu des grands vents qui assèchent le sol mais tout de même les semailles se poursuivent d'une manière satisfaisante. Les semailles seront générales au Manitoba dans une journée ou deux. La température favorable dans toutes les provinces de l'Ouest a été cause que les fermiers ont commencé plus tôt que d'habitude leurs travaux de la terre. On ne croit pas que le Manitoba produise moins de blé que durant les années passées.

Marie a passé sur la terre sans faire le moindre bruit: elle n'a que le bruit de ses larmes et de sa douleur. En face de la souffrance elle est debout, radiée d'amour pour son divin Fils et pour le genre humain à la rédemption duquel elle coopère. — Chan, Schorderet.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le numéro d'avril, qui vient de paraître, contient l'article de Mgr Camille Roy sur deux ouvrages canadiens, *L'art d'être heureuse*, de Annette Saint-Amant, et *Lill*, de Gabrielle Beaulieu; une étude sur le Symbolisme en littérature, par M. Paul Barrette; une exhortation de M. l'abbé Paul Grondin: *Améliorons nos méthodes*.

On lira encore: *la Causerie du mois*, les *demi-mots* de Harpocrate, *l'Enseignement de la Dialectique* par le Rév. Père W. Senécal.

Dans les Informations il est question des manuels de grammaire, de la Semaine du Dimanche, du

Concours oratoire. Une section pratique renferme une belle explication de Pascal, par M. le chanoine E. Charrier, une étude sur l'attraction moléculaire, par M. le chanoine A. Marcoux, des problèmes de Chimie et de Physique, avec solution. Des notes bibliographiques terminent la livraison.

Pour abonnements ou autres renseignements, s'adresser à M. l'abbé A. Maheux, l'Enseignement Secondaire, Université Laval, Québec.

SIXIEME EXCURSION A TRAVERS LE CANADA AVEC L'UNIVERSITE DE MONTREAL Du 5 au 26 juillet 1930

Direction personnelle de
M. VICTOR DORE
— Professeur à l'Ecole des Sciences Sociales, Economique et Politique de l'Université de Montréal, et Président de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

PAR TRAIN DE LUXE DU
PACIFIQUE CANADIEN

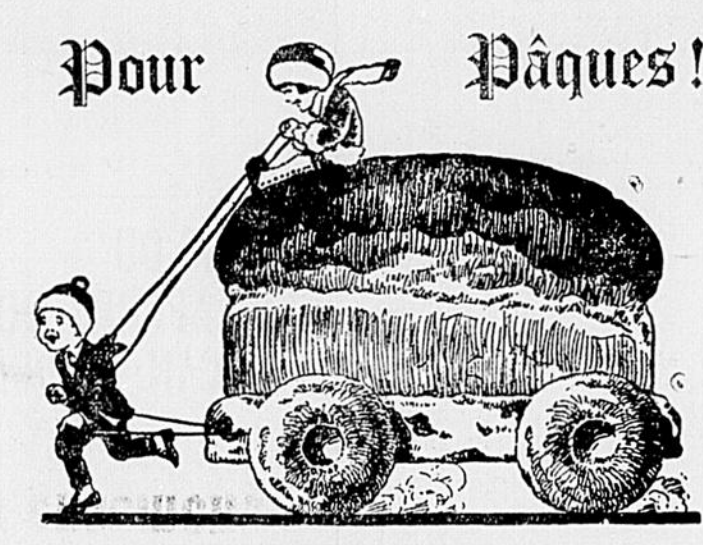
Un voyage de vacances instructif et agréable, organisé pour faciliter aux Canadiens, la visite de leur pays, de ses villes, de ses industries et de ses sites pittoresques.

Les Grands Lacs
L'Ouest Canadien
Banff — Lac Louise
Vancouver — Victoria

\$365 de MONTREAL
tous frais
compris

Pour renseignements complets, s'adresser à l'Université de Montréal, No 1265, rue St-Denis, Montréal — à M. Victor Dore, directeur du voyage, Casier Postal 476, Montréal, ou aux agents du

PACIFIQUE CANADIEN



Pour Pâques!

Il n'y a pas à s'y méprendre!

Le Pain et les Pâtisseries

DE LA

Boulangerie Moderne

sont toujours le choix préféré des ménagères trifluviennes qui apprécient la richesse et la saveur des produits que nous offrons.

Réservez d'avance, pour Pâques

Notre Gâteau Spécial

dont un échantillon peut vous être montré par nos hommes de livraison.

Boulangerie Moderne Enr'g.

47, rue Volontaire Les Trois-Rivières

TELEPHONE: 321W